



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour la communauté de communes du Trièves

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la communauté de communes de XXX

ENTRE

• La communauté de communes du Trièves
représentée par monsieur Jérôme FAUCONNIER, président, ci-après désignée par l'intercommunalité,

d'une part,

ET

• L'État,
représenté par M. Laurent PREVOST, préfet du département de l'Isère,
ci-après désigné par « l'État » ;

• Le Département de l'Isère,
représenté par M. Jean-Pierre BARBIER, président,
ci-après désigné par « le Département »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, rappelées dans la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique.

La transition écologique, la relance économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1^{er} – Objet du contrat de relance et de transition écologique

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la relance et la transition écologique du territoire intercommunal autour d'un projet de mandat.

Cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat électoral 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économiques en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).
3. Les CRTE doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Article 2 – Ambitions du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE substituera de manière pragmatique, les dispositifs de contractualisation existants. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires : Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités, etc. Il reprendra les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux et valorisera les outils existants : Territoires d'industrie, Agenda rural, opération de revitalisation des territoires (ORT), opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), projet partenarial d'aménagement (PPA), contrat de ville, contrat de ruralité, contrat de transition écologique (CTE).

Article 3 – Mesures stratégiques du contrat de relance et de transition écologique

Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, le CRTE détermine une stratégie de relance économique et de transition écologique. L'intercommunalité doit être en mesure de se projeter à court, moyen et long terme. Ces orientations stratégiques seront formalisées dans le projet de territoire annexé au présent contrat (annexe 1). Ce document contribuera à mettre en lumière la vision que les élus ont de leur territoire.

Dans un souci de cohésion du territoire et de cohérence des actions, les différents axes stratégiques qui seront proposés dans le projet de territoire permettront de mettre en évidence les liens avec les types de contractualisation, dispositifs, plans ou programmes déjà présents ou en cours sur le territoire.

Article 4 – Présentation synthétique du projet de territoire

La communauté de communes a élaboré ces dernières années une stratégie de territoire sur la base de diagnostics concernant l'évolution des besoins du territoire et des actions à mettre en œuvre pour y répondre :

1. L'étude de positionnement stratégique économique
2. L'étude et schéma de développement touristique
3. Le diagnostic et le plan d'action en faveur d'un territoire à énergie positive (TEPOS) et le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte)
4. Contrats de coopération territoriale : le Contrat de Transition Ecologique (Etat/CCT/GAM) et le Contrat de Réciprocité (CCT/GAM/Département)
5. Les projets sociaux des équipements socio-culturels « Le Granjou » et « Mixages »
6. Le projet éducatif de territoire (PEDT)
7. La convention territoriale globale avec la CAF de l'Isère en cours d'élaboration

Les 3 orientations stratégiques et opérationnelles du projet de territoire sont les suivantes :

1. Une Transition écologique qui s'appuie sur la production d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics et privés, une politique de valorisation et de réduction du transport des déchets, et la préservation quantitative et qualitative des ressources en eau ;
2. Le soutien à l'économie locale : agriculture, tourisme et le développement de filières courtes ;
3. Le maintien d'une offre de services de qualité à la population pour maintenir l'attractivité du territoire et améliorer la vie quotidienne des familles : développer une offre de garde pour la petite enfance, structurer et maintenir l'accès aux soins par la création de maisons de santé.

Article 5 – Le Plan d'action

L'approche transversale et interministérielle du contrat est concrétisée dans des volets thématiques qui correspondent à la fois aux enjeux identifiés par les acteurs du territoire et à la déclinaison locale des politiques territorialisées de l'État et du Département.

Chaque volet thématique recense les actions prêtes à engager, sous forme de fiches-action, ainsi que celles qui demandent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet, (annexe 2).

Chaque action rattachée au contrat est accompagnée d'un calendrier et d'un plan de financement indicatif

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un protocole financier (modèle en annexe 3) qui engage les différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

L'évolution du contenu ou du nombre d'actions en cours de contrat sera validée par le COPIL, par le biais d'avenants.

Article 6 – Résultats attendus du contrat de relance et de transition écologique

L'évaluation des actions constitue un élément clé du pilotage du CRTE pour la collectivité, le Département et l'État, au niveau local et national. Elle permet la mesure de l'avancée et de l'impact de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires. Elle constitue un levier d'animation, en particulier pour la mobilisation des partenaires et des habitants du territoire.

Dès le début de la démarche, des objectifs par action doivent ainsi être fixés ; l'avancement des actions et leurs impacts seront évalués à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les ambitions décrites à l'article 2 de ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

7.2. L'intercommunalité

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, l'intercommunalité assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

Elle s'engage à affecter les moyens humains et financiers qui permettront l'élaboration mais surtout la mise en œuvre du présent contrat.

Elle associe les différents acteurs du territoire en travaillant étroitement avec les partenaires du CRTE afin d'initier et d'entretenir la dynamique du territoire en faveur de la relance et de la transition écologique.

Elle s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE et dont elle est maître d'ouvrage.

7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- ⑩ L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- ⑩ La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- ⑩ Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Le Département de l'Isère

Le Département a pris de nombreuses mesures et adopté un plan de soutien exceptionnel à destination des habitants et acteurs du territoire. Dès le confinement puis au sortir de cette période, il s'est positionné, en articulation avec l'Etat, la Région, les EPCI et les Communes et ses partenaires, comme un acteur de la reprise en jouant son rôle de chef de file des solidarités, mais aussi de donneur d'ordre solidaire de ses prestataires.

Dans le cadre de ce contrat, le Département conforte son soutien auprès des collectivités en co-finançant des projets structurants du territoire, dans un objectif à la fois de relance, de transition écologique et de vision partagée des enjeux de développement et d'attractivité. En tant que cosignataire du contrat, le Département sera associé au sein du comité de pilotage ainsi que dans les comités techniques préparatoires. Il s'engage à accompagner les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.

Le Département s'engage notamment à mobiliser ses compétences en ingénierie financière pour soutenir et valoriser les actions et projets au côté de l'EPCI et des porteurs de projets. Il mobilisera

ses dispositifs de financement afin d'optimiser le soutien financier aux projets et actions du CRTE.

Article 8 - Gouvernance du contrat de relance et de transition écologique

Les représentants de l'État, du Département et de l'intercommunalité mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département de l'Isère ou son représentant et le président de l'intercommunalité ou son représentant. Le président du conseil départemental ou son représentant en est membre de droit.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de l'intercommunalité, des services de l'État, du représentant du Département et de ses services, et des établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- ⑩ examiner l'avancement des mesures et la programmation des actions ;
- ⑩ valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi ;
- ⑩ étudier et arrêter les propositions d'évolution du CRTE en termes de mesures et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) , par le biais d'avenants

8.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du département de l'Isère et de l'intercommunalité. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé de :

- ⑩ représentants de l'intercommunalité
- ⑩ représentants de la préfecture
- ⑩ représentants du conseil départemental de l'Isère
- ⑩ représentants de la direction départementale des territoires
- ⑩ des partenaires majeurs que la collectivité souhaitera associer (Banque des territoires, Ademe, CEREMA, autres financeurs, DIRECCTE, porteurs de projets structurants, etc.)

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- ⑩ établir et examiner l'exécution du CRTE ;
- ⑩ vérifier l'avancement des mesures, veiller en détail au bon déroulement des actions et analyser les éventuelles difficultés afin de proposer des corrections ;
- ⑩ mettre en place les outils d'évaluation et en étudier les résultats ;
- ⑩ anticiper les évolutions et proposer l'inclusion, l'adaptation ou l'abandon des actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du contrat de relance et de transition écologique

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes mesures et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs de résultat, etc.). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un représentant de l'intercommunalité et d'un membre désigné du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Ce tableau de bord doit permettre l'agrégation des résultats de tous les CRTE et s'intègre au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE. Le CEREMA peut apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du contrat de relance et de transition écologique

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat prendra fin avec l'élection du prochain conseil communautaire.

Au terme du contrat, un bilan général sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 11 – Evolution et mise à jour du contrat de relance et de transition écologique

Le CRTE est évolutif. Il peut être modifié par avenant d'un commun accord de tous les partenaires et après avis du comité de pilotage.

Article 12 – Traitement des litiges

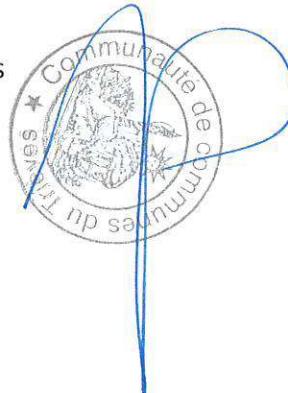
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Signé à _____ le _____

Le préfet de l'Isère

Le président de la communauté de communes du Trièves
Jérôme Fauconnier

Le président du Conseil départemental de l'Isère



Annexes

Annexe 1 – Projet de territoire

Annexe 2 – Plan d’actions et/ou de projets et grille d’analyse des actions

Annexe 3 – Protocole financier 2021

Annexe 4 – Convention d’adhésion de la commune X, lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain », « Action Coeur de Ville », « Opérations de Revitalisation des Territoires »

Annexe 5 – Cartographie de tous les dispositifs existants sur le territoire (contractualisations existantes, documents ou schémas d’urbanisme)

Annexe 6 – Panorama des contrats, plans ou démarches déjà engagés par l’intercommunalité (tableau synthétique)

Annexe 7 : Bilan des subventions accordées sur le territoire intercommunal par l’État (et ses opérateurs) et le conseil départemental (tableau synthétique)

Annexe 8 : Autres contrats existants que la collectivité souhaite annexer au CRTE



**CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

ANNÉE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de l'Isère ;

Le Président du Département de l'Isère

d'une part,

ET

La Communauté de communes du Trièves, représentée par son Président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le CRTE accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le CRTE «Communauté de communes du Trièves », signé le 15/07/2019, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du CRTE et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du CRTE, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021 au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du CRTE, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Ainsi, concernant les dotations du Département, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier du Département au titre de la présente convention doit donc être compris sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles et que les crédits soient disponibles.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeur
	Achat et mise à disposition de vélo à assistance électrique	Châtel en Trièves	8 445,83 € HT		6 757 € DSIL Relance	Département € Région €
	Réhabilitation espace périscolaire : création d'une chaufferie bois	Châtel en Trièves	45 954,55 € HT		9 191 € DSIL Relance	Département Dossier à l'étude Région €
	Rénovation thermique et de transition énergétique de bâtiments communaux	Châtel en Trièves	38 837,50 € HT		15 535 € DSIL Relance	Département 8 252 € Région €
	Remplacement des chaudières de la gendarmerie	Monestier de Clermont	11 489,40 € HT		5 745 € DSIL Relance	Département € Région €
	Remplacement du chauffage au gaz de l'église par un chauffage à bois mutualisé avec la chaudière communale	St Michel les Portes	35 611,65 € HT		8 903 € DSIL Relance	Département 3 561€ Région €
Total crédits État sollicités par type de crédits	DETR 0 €	DSIL Relance 46 131 €	DSIL 0 €	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (préciser)

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du CRTE assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Grenoble, le

15 JUIL. 2021

Le Préfet

Laurent PREVOST

Le Président de la Communauté de communes du Trièves

Le président du Conseil départemental de l'Isère

PROJET DE TERRITOIRE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Trièves

Mai 2021



Préambule :

La communauté de communes du Trièves (CCT) a été créée en 2012 suite à la fusion des 3 ex-communautés de communes des cantons de Clelles, Mens et Monestier de Clermont, du Syndicat d'Aménagement du Trièves et des 2 syndicats des écoles de Mens et Monestier de Clermont.

La communauté de communes s'est dotée, dès sa création, de l'ensemble des compétences précédemment exercées par les structures fusionnées poursuivant ainsi les dynamiques de projets, de services à la population, de développement et d'aménagement du territoire engagées sur l'ensemble du territoire TRIEVES.

(A noter : la CCT est le seul EPCI de l'Isère à exercer la compétence Vie scolaire - Gestion du fonctionnement et des investissements dans les domaines suivants : écoles, restauration scolaire et temps périscolaire)

Après avoir signé un Contrat de Transition Ecologique en janvier 2020 avec l'Etat et Grenoble Alpes Métropole, le Trièves a souhaité s'engager dans le dispositif « CRTE » et propose de décliner un programme d'aménagements significatifs de bâtiments publics, de maintien ou de renforcement de services, d'actions visant à renforcer la transition écologique du territoire et la cohésion territoriale.

Présentation générale du territoire

La Communauté de communes du Trièves en chiffres :

- Population : 10 328 habitants – 15h/km²
- Superficie : 632 km²
- 27 communes

➤ Un espace rural de moyenne montagne qui se péri urbanise au Nord

Le territoire est un plateau de moyenne montagne (900 mètres d'altitude moyenne) entouré de la chaîne du Vercors à l'ouest des contreforts du Dévoluy au Sud Est et des canyons du Drac à l'Est. Certaines communes sont particulièrement enclavées, rendant l'accès aux équipements et aux services difficile. C'est un territoire agricole et naturel. En effet, les zones semi-naturelles et forestières recouvrent près de 83 % de l'espace et les zones agricoles environ 25 %. Avec une moyenne de 15 habitants au km², le territoire est qualifié d'espace rural.

Aucune polarité urbaine ne se dégage sur le territoire, les trois bourgs-centres exerçant chacun une centralité : Clelles, Monestier-de-Clermont et Mens. Toutefois l'attraction avec l'agglomération grenobloise s'est intensifiée, notamment sur le canton de Monestier de Clermont, où l'on enregistre une augmentation de la population de 19 % en 8 ans et une augmentation du nombre d'actifs travaillant sur l'agglomération.

- 4 024 actifs résident sur le territoire.
- 33 % travaillent dans leur commune de résidence,
- 24 % travaillent dans une autre commune de leur territoire,
- 46 % sortent du territoire, la majorité travaillant dans l'agglomération grenobloise.

Par ailleurs, avec la crise sanitaire et l'exode urbain à l'œuvre, on observe depuis 1 an, une forte augmentation des ventes de biens immobiliers et de permis de construire déposés qui témoignent d'une nouvelle vague d'installations de populations dans notre territoire.

➤ Un territoire rural dynamique

- La population : (population, pyramide âge et revenus) :

Le Trièves a connu une forte progression de sa population en 15 ans (+ 7% par an). Puis ce boom démographique s'est stoppé à partir de 2010, et les premiers signes d'une décroissance démographique apparaissent avec un solde naturel négatif PERMANENT au Sud Trièves et de fortes disparités dans la structure d'âge entre le Nord et le Sud du Trièves.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017	2019
Population	6 153	5 734	6 121	6 992	7 707	9 165	9 765	10 060	10 368
Densité moyenne (hab. /km ²)	9,7	9,1	9,7	11,1	12,2	14,5	15,5	15,9	16,4

Source : INSEE

- Le Logement :

Le nombre de logement a progressé de 19,8% en 15 ans. C'est la plus forte progression sur le département de l'Isère (moyenne à 11%). La part des résidences secondaires baisse de manière significative. Toutefois, elle reste toujours élevée par rapport à la moyenne départementale (9%). La part des propriétaires occupants leur logement est passée en 15 ans de 66,8% à 72,4%. Le parc locatif public

est à 5,8% et le parc locatif privé représente 18,20% (Isère 23%) Cette offre locative s'avère peu attractive (parc vétuste et énergivore). C'est pourquoi, de 2016 à 2019, le Trièves a mobilisé les fonds du programme national TEPCV et a fortement encouragé **la rénovation énergétique de logements privés**. Les logements vacants ont progressé entre 1999 et 2017 de manière importante + 190 logements et représentaient alors 12% des résidences principales. Toutefois l'exode urbain en cours a profondément modifié cette situation : début 2021, il n'existe plus aucun logement social vacant alors que le nombre de demandes est très important (110 demandes).

- **L'aménagement de l'espace**

Les communes sont confrontées à des problématiques où se côtoient agriculture et pression urbaine, réhabilitation du bâti ancien et insertion de constructions nouvelles, développement touristique et gestion des espaces naturels, déplacements pendulaires et vie locale... Les enjeux territoriaux liés à la pression foncière qui s'exerce depuis l'arrivée de l'autoroute au col du Fau induisent des changements profonds dans la façon de vivre en Trièves, d'organiser et gérer le territoire, et de concevoir l'habitat.

Le Trièves a porté, depuis une vingtaine d'années, de nombreux programmes et actions touchant au paysage, à différentes échelles du territoire : contrat site et paysage, charte paysagère, schéma directeur, SCOT... Les politiques d'aménagement du territoire et programmes de développement ayant une dimension paysagère se sont succédés, à des échelles différentes et plus ou moins superposées (communes, communautés de communes, Parc, pays...), avec des traductions concrètes de nature très différente, stratégique ou opérationnelle.

Le Trièves était doté d'un schéma directeur depuis 1999, devenu obsolète avec la loi SRU. Après une large concertation, le choix a été fait en 2011 de rejoindre le SCOT de la région urbaine grenobloise.

➤ **Les Ressources locales**

Le Trièves a une orientation rurale avec des activités agricoles et forestières encore très présentes, ce qui contribue à maintenir des paysages entretenus et protégés.

L'agriculture est au centre d'un certain nombre d'enjeux concernant la création d'activité de proximité, l'économie touristique, les paysages, l'urbanisme et le maintien d'une production agricole (vers une production et une alimentation de qualité).

L'activité agricole dans nos zones rurales bénéficie d'une importante attraction et on observe une nette tendance à l'installation sur de petites surfaces avec des projets diversifiés ou atypiques (plantes aromatiques, petits fruits, escargots) : cela contribue à renforcer l'image d'une certaine vitalité agricole.

L'emploi se concentre également vers les services à la personne et le secteur de la construction. C'est un territoire attractif pour les jeunes recherchant une installation avec des modes de fonctionnement correspondant au développement durable.

✓ **Agriculture :**

1ère activité économique du territoire, l'agriculture est essentielle pour l'avenir du territoire : elle occupe $\frac{1}{4}$ de la surface et fait travailler $\frac{1}{4}$ des actifs.

Elle a ralenti sa décroissance, par le biais des activités liées à la transformation des produits bruts et l'attractivité des produits bio. Les exploitations grâce aux efforts consentis (OGAF, PLI, démarche BIO, etc..) et au dynamisme de la profession, sont viables et globalement pérennes, mais elles restent fragiles. Une stratégie de consolidation, de diversification, et de labellisation en agriculture naturelle se met en place. Mais la poussée démographique, notamment en maison individuelle très consommatrice d'espaces, met en danger les équilibres actuels.

L'étude réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Isère a recensé environ 180 exploitations agricoles dans le Trièves. Ce chiffre est en baisse constante depuis plusieurs décennies, comme ailleurs en

France. Entre 2000 et 2018, il y a une baisse de 40% du nombre d'exploitations (-32% au niveau national).

En 2002, la taille moyenne des fermes dans le Trièves était de 56 hectares (ha). En 2018, elle était passée en moyenne à 87 ha, soit une augmentation de 55%.

Cette tendance est liée à la démographie agricole. Comme ailleurs en France, le nombre d'agriculteurs qui ont plus de 55 ans, et approchent donc de la retraite, est élevé. Ils représentent dans le Trièves plus de 30% des agriculteurs.

Le Trièves a la chance d'être un territoire qui attire de nombreux porteurs de projet agricoles. Dans le cadre de la Stratégie foncière, la Communauté de communes travaille sur la thématique de l'installation et transmission sur le territoire pour accompagner cette évolution et s'assurer que le nombre d'exploitations ne soit pas en constante baisse dans les années à venir.

Le type de culture est aussi en évolution, avec une forte diminution de l'élevage et notamment des élevages laitiers. L'arrêt de l'élevage se traduit par une augmentation de la grande culture. Il y a aussi une augmentation du maraîchage et des cultures pérennes (vignes et petits fruits par exemple). Il y a également des installations proposant de nouveaux types de produits (soja/tofu, champignons, whisky, etc.).

Les nouvelles installations se font principalement en agriculture biologique, ce qui renforce la tendance locale : historiquement le Trièves a toujours eu un nombre de fermes important en bio. En 2016, 30% des exploitations agricoles sont en bio ce qui représente environ 20% des surfaces cultivées (8% au niveau national). Ces chiffres seront certainement en hausse dans les années à venir car plusieurs grandes exploitations du territoire se convertissent à l'agriculture biologique.

Une autre particularité du territoire est la grande proportion des agriculteurs qui vendent des produits en **circuits courts**. Plus de 30% des fermes vendent leurs produits exclusivement en vente directe et 43% ont au moins un produit en circuit court. Pour 48 % de ces exploitations, la vente en circuits courts représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires. Les producteurs sont organisés dans plusieurs initiatives privées collectives.

✓ **L'alimentation, un nouvel enjeu pour le territoire**

La forte présence d'agriculteurs proposant leur produit en vente directe sur le territoire est encourageante, d'autant plus que cela répond à une demande croissante de la population de pouvoir acheter des produits locaux et de qualité.

Les relations entre les grandes villes et leurs territoires ruraux voisins sont aussi en train d'évoluer. L'état encourage la mise en place de partenariat ville-campagne pour favoriser les complémentarités et les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains. L'agriculture et l'alimentation sont au cœur de ces discussions et figurent parmi les thématiques abordées dans le **Contrat de réciprocité** signé en 2019 entre la CCT, Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère.

La crise actuelle du COVID-19 a aussi montré que malgré un tissu agricole local dynamique, le territoire du Trièves peut améliorer la résilience alimentaire du territoire.

Afin de travailler sur cette thématique émergeante, la CCT a rejoint 7 territoires autour de Grenoble dans un **Projet Alimentaire Inter Territorial (PAiT)**. Ces territoires, rejoints par le Collectif autonomie alimentaire, le Réseau des Conseils de développement et la Chambre d'agriculture de l'Isère, ont déposé leur candidature auprès du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt en 2020 pour être labellisé Projet Alimentaire Territorial. Dans les années à venir, les actions menées dans le cadre de ce PAiT permettront d'améliorer l'approvisionnement en produits locaux de qualité **la restauration collective** en Trièves (cantine scolaires, EPHAD), de mieux structurer les filières de production dans ce sens (notamment le maraîchage) ; mais aussi de développer l'autoproduction alimentaire et l'accès à ces produits de qualité pour des publics plus précaires.

Les filières :

La filière lait produit 13 millions de litres de lait collectés par 3 entreprises. Il est principalement destiné au conditionnement en briques (lait de consommation). La laiterie du Mont Aiguille a une capacité maximale de transformation de 800 000 litres (vaches, chèvre, brebis) dont environ la moitié en lait bio. Le lait provient de 6 fermes du Trièves.

Les éleveurs de la **filière viande** pratiquent tous la vente directe pour presque tout ou partie de leur production. Ils travaillent en lien avec deux abattoirs de proximité (Le Fontanil et La Mure). La **filière céréales** s'est organisée autour de VALCETRI (Valorisation des céréales du Trièves) une filière locale de qualité. Créée en 2000, elle fédère entre 30 et 40 agriculteurs qui produisent du blé autour de la minoterie du Trièves basée à Clelles. C'est près de 4000 tonnes de blé «Valcétri» qui sont produites chaque année dans le Trièves

L'agriculture biologique :

49 exploitations pratiquent l'agriculture biologique, soit près de 22% des exploitations de la zone (5 % d'exploitations bio en Isère). 2 200 ha sont concernés par ce mode de production, soit près de 15 % de la SAU du Trièves (source ADABio 2011).

✓ **Exploitation forestière**

La forêt représente plus de 40 % de la surface du Trièves. Elle s'avère être un important potentiel économique. Le territoire du Trièves caractérisé par un fort taux de boisement avec de nombreuses pinèdes et taillis mais difficile à valoriser, s'est engagé dans la création d'une filière bois-énergie à travers une charte forestière de territoire. Cette charte vise également à favoriser la mobilisation du bois d'œuvre. La filière bois et le bois énergie en particulier ont un rôle à jouer en matière de développement local (valorisation des ressources locales...), d'économie locale (création d'emploi, maintien des exploitations et activités forestières...), d'environnement (ouverture du paysage, contrôle et lutte des glissements de terrains, gestion des haies...). Ainsi, pour dynamiser la filière et accompagner ses transformations, les Communautés de communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans coopèrent ensemble depuis 2017. Elles mènent ensemble des actions de sensibilisation, mobilisent des financements (ex : programme Sylv'acces) permettant de réaliser avec les communes et les propriétaires privés des opérations de reboisement et de nouvelles dessertes forestières. Elles travaillent ensemble sur les nouvelles actions à mener dans les prochaines années, notamment pour permettre l'adaptation au changement climatique.

✓ **Economie locale**

C'est un modèle économique qui parvient à capter des revenus extérieurs (à défaut de créer de la richesse) – témoin de la qualité et attractivité du cadre de vie local - mais qui ne parvient pas à maximiser la consommation de cette richesse au sein de l'économie locale.

850 entreprises et commerces, mais une industrie quasi-inexistante.

Le Trièves est caractérisé par une micro-économie avec seulement 20 entreprises comptant plus de 20 salariés (aucune pollution chimique, visuelle, sonore ou olfactive).

Le territoire maintient ses emplois qui progressent même légèrement (2 800 emplois) mais la gamme des activités reste incomplète. Le secteur du BTP, a subi fortement la crise de 2008 mais profite depuis 2016 des politiques de rénovation thermique des logements (TEPOS-CV). L'évolution de l'emploi par branches d'activités révèle la montée en puissance du secteur tertiaire.

Par ailleurs, afin de valoriser les produits alimentaires locaux et artisanaux du Trièves, la Communauté de communes projette la réalisation en 2023 d'une **Maison de Pays** à Clelles. Situé à proximité immédiate de la RD 1075, cet équipement public accueillera les productions locales d'une vingtaine de producteurs trièvois (au moins) et permettra également de mieux valoriser les activités et sites touristiques du territoire.

Enfin, les évolutions des modes de vie et la crise sanitaire en cours favorisant le développement du télétravail à domicile ou dans des espaces de coworking, la communauté de communes du Trièves va réaliser en **2021 une étude visant à accompagner le développement de plusieurs tiers lieux d'activités** (il en existe un seul actuellement) ainsi que le recours durable au télétravail en Trièves pour une partie des navetteurs actuels.

- **Commerces :**

Une densité commerciale limitée, favorisant néanmoins les pratiques de proximité

Principaux éléments

Une densité commerciale en grandes et moyennes surfaces très limitée : 150 à 170 m² de surface de vente pour 1000 hab.

Un complément important apporté par un tissu de supérettes, épiceries et multiservices

Plus de 150 établissements gravitant autour du secteur marchand (alimentaire, non alimentaire, services marchands, hôtellerie/restauration), soit une densité moyenne de 17 Ets. pour 1000 hab. ; supérieure à la moyenne régionale – une performance à modérer compte tenu de la présence d'établissements saisonniers.

Des situations différencierées selon les cantons et l'empreinte touristique du territoire.

Une armature commerciale propre à chaque secteur :

- Secteur de Monestier de Clermont : une offre commerciale organisée autour de Monestier et d'un ensemble de pôles commerciaux satellites. Un maillage commercial qui profite des points d'attraction touristiques du territoire (Treffort, Gresse, Château Bernard) et de la dynamique démographique issue du desserrement de l'agglomération grenobloise.
- Secteur de Clelles : une offre commerciale polarisée, où le bourg-centre propose une offre plus « modeste » et les communes environnantes parviennent à pérenniser un bouquet d'activités complémentaires autour de logiques de différenciation.
- Secteur de Mens : une offre commerciale polarisée par Mens, qui reçoit l'équipement commercial le plus étayé (3 supérettes) pour plus d'une cinquantaine d'activités (unique moyenne surface spécialisée du territoire). Une tendance à la désertification commerciale des communes voisines, où les phénomènes de concurrence du secteur de la Mure se font plus ressentir. Un tissu local également tourné vers l'accueil de la clientèle touristique.
- Des « multiservices » qui dessinent un maillage commercial complémentaire au plus près des espaces habités.
 - Des pôles touristiques en lien avec les équipements et sites phares du territoire. Actifs en saison ou à l'année, ils sont composés d'établissements qui agrémentent l'offre existante (équipement sportif notamment).
 - Des commerçants ambulants qui apportent une offre complémentaire importante (épicerie, boulangerie, surgelés...)

- **Tourisme :**

Un secteur d'activité important pour le Trièves et qui génère des retombées transversales.

Il est composé d'un tourisme vert diffus sur tout le territoire et de trois pôles phares : le balcon Est du Vercors avec notamment Gresse en Vercors, composé de villages-stations de moyenne montagne qui proposent ski alpin, ski de randonnée, raquettes, ski nordique, chiens de traîneaux mais sont également en cours de diversification pour prendre en compte les données du réchauffement climatique et l'évolution des pratiques ; le lac de Monteynard-Avignonet avec sa base nautique et le point de départ de nombreuses randonnées (passerelles himalayennes) ; le bassin autour de Clelles et Mens avec ses nombreux petits villages.

Il est encore en deçà de son potentiel exploitable. Il représente en 2020, 160 000 nuitées marchandes auxquelles s'ajoutent les résidents secondaires. Les efforts de promotion et la création de nouveaux

produits écotouristiques (route des savoir-faire, produits sans voiture, micro aventures) répondent aux nouvelles attentes et renforcent l'image nature, ressourcement et authenticité du Trièves.

Un très large panel d'activités complémentaires est présent sur le territoire : Chemins de randonnées, activités de neige et activités lacustres (planche à voile, kitesurf, traversée en bateau, ...), sites d'escalade, de canyoning, d'accrobranches, parcours VTT, passerelles du Monteynard, Odyssée Verte, Golf rustique, planétarium, piscine, spa-sauna, centre équestre, sites de pêches, tir à l'arc ainsi qu'une hôtellerie insolite (refuges, chambre d'alpage, Tepee, Gîte Bio, hébergement à la ferme, ...) et spécialisée (public handicapé, médicalisé) et espaces séminaires (Percy, Gresse en Vercors).

Fort de ces constats, le schéma de développement touristique du Trièves, qui a été adopté en 2018, vise notamment à développer la notoriété du Trièves pour les clientèles urbaines de proximité, à renforcer le tourisme expérientiel, un tourisme « 4 saisons » et les séjours « décarbonnés ».

Principaux éléments

Un secteur majeur pour l'économie du Trièves : 30% des flux de revenus du territoire, 20% à 25 % de la clientèle des commerces des 3 centres-bourgs,

Un complément d'activité indispensable pour de nombreux actifs du territoire garantissant la pérennité des activités.

Une quarantaine de prestataires de loisirs, plus de 300 établissements destinés à l'hébergement et restauration de la clientèle touristique (y compris avec un fonctionnement saisonnier), 44 membres composent la Route des Savoir Faire (artisans d'art, sites culturels, producteurs) ;

Une densité en cafés / hôtels / restaurants supérieure à la moyenne régionale

Un secteur qui s'appuie sur la qualité du cadre de vie local (paysages, biodiversité)

Une économie qui se diffuse sur l'ensemble du territoire,

Un hébergement marchand qui représente 5500 lits

- Hôtel (11 établissements pour 139 chambres) : une offre inégalement répartie sur le territoire (1 établissement sur le secteur de Mens uniquement),
- 15 établissements d'Hôtellerie de plein air : un taux de remplissage en croissance
- 164 Meublés : une offre géographiquement assez concentrée sur Gresse en Vercors
- 14 Chambres d'Hôtes : une offre renouvelée récemment par le développement de concept de gamme,
- Centre de vacances : une offre pénalisée par des problématiques de mises aux normes,
- 4 résidences de tourisme
- 9 auberges collectives : une offre diversifiée, en termes de services et de gamme
- Insolite : une offre attractive en développement.

Une offre à deux vitesses où les formats plus anciens coexistent avec des formats récents plus « conceptualisés »

Une spécificité identifiée dans l'offre d'hébergement adaptée (au handicap)

Des capacités d'accueil exploitées à 1/3 de leur capacité théorique maximale du fait d'une importante saisonnalité (jour d'ouverture). Comme dans de nombreuses autres régions de France, le secteur touristique est particulièrement affecté par la crise sanitaire et économique en 2020 et 2021.

• Emploi :

Principaux éléments

Des données à interpréter avec précaution selon les sources mobilisées :

Emploi total : + 18% d'emplois supplémentaires estimés sur le territoire entre 1999 et 2010 (Source : Insee) – soit une croissance annuelle moyenne de + 2 à 3%

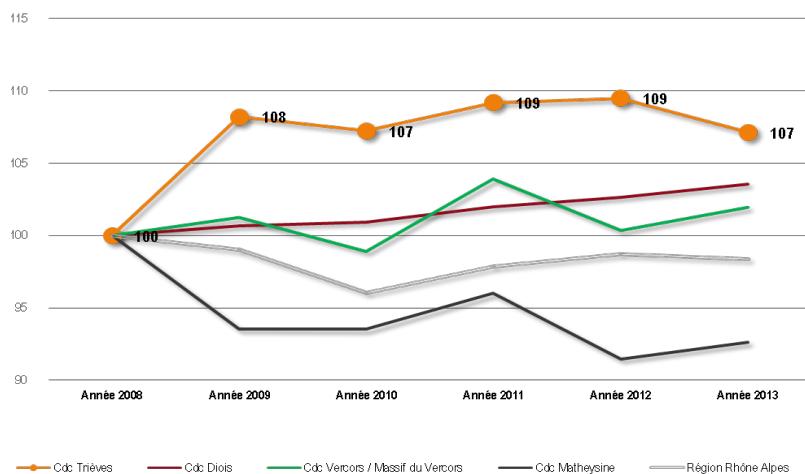
Emploi salarié privé : + 3 à 4% d'emplois supplémentaires par an entre 1993 et 2008 (Source : Unedic) – Ratio supérieur aux territoires de comparaison. + 1 à 2% d'emplois supplémentaires par an entre 2008 et 2013 (Source : Urssaf) – Ratio supérieur aux territoires de comparaison. Avec 2 670 emplois (en 2017), le Trièves se caractérise par une proportion très élevée d'emplois non salariés (31% contre 13% en Isère) en raison de la forte présence d'emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises d'une part et

d'agriculteurs d'autre part (9,5% des emplois contre 1 % en Isère). Néanmoins entre 2010 et 2016, l'emploi salarié privé a connu une forte baisse (-5,8%) - source : AEPI 2017. 85% des salariés travaillent dans des activités présentielle dédiées aux besoins de la population locale. Ce sont ainsi près de la moitié des emplois (47% contre 30% en Isère) qui sont tournés vers l'éducation, la santé, l'action sociale ou l'administration et 25% qui concernent le commerce ou les services à la population. Ces activités se retrouvent parmi les 10 principaux employeurs du territoire. Par ailleurs, avec 10 % des emplois dans l'agriculture, le Trièves est le territoire le plus agricole de l'Isère. La construction totalise 12,7 % de l'emploi (6,7 % en Isère).

De 2015 à 2019, Le Trièves a enregistré 110 emplois supplémentaires. La croissance globale de l'emploi est supérieure à celle de l'Isère (+10,9 % contre +6 %). Sur le territoire, les activités de commerce, transports et services ont été à l'origine de la majorité des créations d'emplois (+82).

Des spécificités et des carences qui tendent à s'accentuer :

- Des spécificités qui bénéficient d'une bonne dynamique : secteur de la construction, santé humaine et action sociale, hébergement restauration,
- De nouveaux gisements à développer : arts, spectacles et activités récréatives, services à la personne...
- Des secteurs employeurs en perte de dynamique : industrie manufacturière et commerces de détail / commerce de gros / réparation automobile
- Une baisse à enrayer : activités de services aux entreprises et activités scientifiques et techniques



Les données ci-contre concernent l'emploi salarié privé (Source Urssaf).

Le territoire compte 28 emplois salariés pour 100 habitants.

En 2016, le nombre de demandeurs d'emploi stagnait (+0,8 %) à l'instar des tendances départementale (+0,2%) et régionale (+0,4 %). Cependant, ce constat ne doit pas masquer les évolutions contraires entre la catégorie A (stable) et les catégories B et C (avec une activité réduite) en hausse. Le taux de chômage (9,4 % en 2017 – source Insee) est légèrement inférieur au taux national. Par ailleurs, le profil des demandeurs d'emploi de catégorie A résidant dans le Trièves diffère de la moyenne iséroise sur 2 points : • la part des seniors est plus élevée (5 points de plus) et celle des jeunes plus faible (4 points de moins), • la durée d'inscription au chômage est plus longue : la part des DLDE est de 54,5% en Trièves vs 49% en Isère ; et celle des DLDE de très longue durée est de 30,7% vs 26,1%.

Entre 2016 et 2020, le nombre de chômeurs a augmenté +19 % depuis juin 2016 (+6,6 % en Isère) et atteint 750 chômeurs en juin 2020 (source : Région AURA- Février 2021). Un pic de croissance a été observé en 2017 puis un autre en 2020.

La Communauté de communes du Trièves est l'EPCI de l'Isère ayant la plus forte part de demandeurs d'emploi exerçant une faible activité (catégories B et C) : 47 % contre 36 % en Isère. Ces catégories sont en hausse (+38 %) alors qu'elles diminuent ailleurs (-1,6 %). Les plus fortes hausses ont concerné : les catégories BC, les séniors (déjà surreprésentés sur le territoire) et les chômeurs de très longue durée.

Caractéristiques principales du marché de l'emploi du Trièves :

- Haut niveau de diplôme des demandeurs d'emploi (34% vs 27% pour l'Isère) ; mais des demandes orientées sur des emplois à plus faible niveau de qualification,
- Importance de demandeurs en situation de rupture (économique, sociale, familiale, psychologique, ...),
- Des demandeurs seniors de plus en plus nombreux (rupture, recherche de revenu complémentaire, ...) : 28,8% vs 24% en Isère.
- Des demandeurs en situation de famille monoparentale nombreux, fortement orientés vers les services à la personne. Une problématique spécifique de garde d'enfant et de mobilité limitant les embauches,
- Des nouveaux demandeurs jeunes et alternatifs en situation de rupture marquée, sans projets ou secteurs d'activités recherchés spécifiquement, en dépit d'un niveau de qualification plus élevé.

Avant la crise économique de 2020, le Trièves comptait 370 chômeurs de longue durée recensés par Pôle Emploi, mais depuis la crise, le nombre de demandeurs d'emplois augmente, notamment le chômage de longue durée. Face à cette situation, la Communauté de communes du Trièves, le Département, et de nombreux acteurs locaux se sont lancés dans l'élaboration d'une candidature à l'expérimentation nationale « **Territoire zéro chômeurs de longue durée** ». En février 2021, cette démarche collective a aboutie à créer l'association « **PEP'S Trièves** » et le dossier de candidature sera finalisé et envoyé en juillet 2021. Si la candidature du Trièves est sélectionnée, une Entreprise à But d'Emploi sera alors créée et permettra de créer plusieurs dizaines d'emplois, pour des chômeurs de longue durée, non concurrentiels localement, dans les domaines des services, de la transformation de produits non alimentaires et dans la transformation de produits alimentaires.

➤ **Le choix de la transition écologique et la croissance verte**

Le Trièves a une longue culture du développement durable. Le territoire a notamment conduit un Agenda 21 dès 2004, labellisé par le Ministère et deux fois lauréat des rubans du développement durable.

Engagé depuis le début de l'année 2014 dans le programme régional TEPOS, puis TEPCV en juin 2015, la communauté de communes s'est dotée d'un projet d'actions visant non pas à une autonomie énergétique mais à croiser les courbes entre consommation énergétique et production d'énergie renouvelable.

Le programme « **Territoire à énergie positive pour une croissance verte** » (TEPCV) a permis d'identifier sur notre territoire une vulnérabilité énergétique importante (40% de consommation par habitant supplémentaire par rapport à la moyenne régionale).

De nombreux résidents actifs habitent dans le Trièves mais travaillent dans l'agglomération grenobloise (40% de la population active voire 60% sur les communes au Nord du Trièves). Il faut ajouter à cela les besoins de chauffage de logement individuels, anciens et plus grands à 900 m d'altitude en moyenne. Il s'agit de proposer aux habitants des modes alternatifs de mobilité et d'agir sur le bâti énergivore.

Ce programme a ainsi permis en 3 ans la rénovation énergétique d'un logement sur 30. La rénovation apparaît également comme un levier de développement économique particulièrement adapté au tissu économique local notamment pour les nombreux artisans locaux qui ont pu profiter de ce nouvel essor de la croissance verte. Malgré la fin du programme TEPCV, la Communauté de communes a souhaité maintenir la dynamique de rénovation et mobilise des aides de la Région AURA dans ce but. La mise en place nationale du SPPEH en 2021 modifiera profondément le dispositif très efficace mis en place à

l'échelle du territoire, ce dispositif n'est toutefois pas encore pleinement opérationnel. Les besoins de rénovation sont néanmoins encore très nombreux en Trièves, qu'il s'agisse de logements privés ou du parc public. Malgré les efforts réalisés ces dernières années, les « passoires énergétiques » sont encore nombreuses ce qui est particulièrement pénalisant dans un territoire de montagne. De même, de nombreuses communes du Trièves souhaitent aussi procéder à la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics : mairies, écoles, salles des fêtes.

Le deuxième objectif de TEPOS-CV est de favoriser les modes alternatifs de mobilité en s'appuyant notamment sur la ligne de chemin de fer Gap-Veynes-Grenoble pour favoriser les déplacements alternatifs. A cet effet, depuis 2020, la communauté de communes du Trièves travaille en partenariat avec le SMMAG et Grenoble Alpes Métropole et avec le soutien du Commissariat de massif, dans le cadre d'une étude visant à renforcer le potentiel de développement des territoires traversés par cette ligne.

En 2019, le Trièves et la métropole grenobloise ont également été les premiers EPCI de l'Isère à signer un Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat.

- **Mobilités et déplacements**

Principaux éléments :

Des flux pendulaires orientés pour l'essentiel vers l'agglomération grenobloise :

- 35 à 40% des actifs occupés du Trièves rejoignent quotidiennement la Métro (près de 1500 actifs estimés)
- 10% des emplois du Trièves sont issus de résidents de la Métro (180 à 200 emplois)

Très peu d'échanges avec les territoires voisins : Matheysine / Pays de Corps / Valbonnais : 3 à 5 % d'actifs sortants.

Des volumes et destination de flux fortement différenciés entre les secteurs de Monestier, Clelles et Mens.

Une ligne de train Gap-Grenoble - 2 gares (Clelles-Mens et Monestier de Clermont) avec 9 allers retours/j.

Une ligne de bus Mens - Grenoble, et une ligne de transport à la demande expérimentale.

Habitants un territoire de 632 km², les trièvois sont très dépendants de la voiture individuelle. Ils dépensent chaque année plus de 19 millions d'euros pour ce type de déplacements, qui génèrent 34 % des consommations énergétiques locales. Néanmoins de plus en plus de trièvois souhaitent renoncer à la voiture individuelle comme seule modalité pratique de déplacement : l'autopartage (Citiz) a ainsi vu le jour en Trièves à l'initiatives d'habitants. La Communauté de communes dispose d'un parc de vélos à assistance électrique qu'elle met à disposition des habitants depuis 4 ans. Depuis 2021, 5 VAE sont également mis à disposition des chômeurs de façon à faciliter leurs déplacements et leur recherche d'emploi. Au premier semestre 2021, la Communauté de communes et les communes décideront si le Trièves prend la compétence « mobilités » ou laisse celle-ci à la région.

- **Eau potable et assainissement**

Face à l'accentuation des périodes de sécheresse, il est primordial de sécuriser l'alimentation en eau potable. La sécurisation peut prendre plusieurs formes. L'amélioration des rendements représente la méthode la plus efficace en terme d'économie d'eau : elle passe par l'amélioration de la surveillance du réseau et l'amélioration de la réactivité face aux fuites et casses. Elle peut être complétée par la mise en place de petites interconnexions quand la géographie le permet.

De même, face au vieillissement des réseaux et ouvrages, il est nécessaire d'anticiper le renouvellement, la réhabilitation et de mettre en place une véritable gestion patrimoniale. Au vu du défi financier que cela représente, l'élaboration d'un programme de renouvellement est indispensable. Dans le contexte actuel

de forte baisse des subventions, notamment pour l'eau potable, il convient également de réfléchir à un ajustement des tarifs et à la hiérarchisation des priorités.

Enfin les services ont également l'obligation de respecter la réglementation en vigueur. Le retard pris sur certains secteurs doit être pris en compte dans les choix des collectivités pour améliorer la qualité de l'eau (suppression du plomb, réhabilitation ou abandon de captage, interconnexions, traitement) et l'assainissement (choix entre collectif et individuel). La disproportion entre le coût démesuré des projets, tels qu'ils sont actuellement formulés, et le faible gain de leur réalisation pose la nécessité d'une réflexion sur une possible hiérarchisation des projets sur le long terme. La mise aux normes doit absolument être compatible avec les intérêts du territoire, tant en termes sanitaire, économique, de préservation de l'environnement et d'accompagnement de l'urbanisation future.

Quelques chiffres :

➤ Eau potable :

Nombre de services : 23

Volume distribué 2017 : 736 000m³

Nombre d'abonnés 2017 : 6825

Volume prélevé : 1 480 000m³ en 2018

Rendement : 53% (Pour le Trièves, le rendement seuil défini par la réglementation est de 66%)

Linéaire de canalisation : 493km

Nombre de réservoirs : 76

Nombre de captages en service : 72

Valeur du patrimoine : 67 M€ (très estimatif source SIGREDA)

➤ Assainissement :

Nombre de STEP : 32 toutes en régie communale sauf SIAM

Point noir SAGE : Prébois et Tréminis inventoriés comme des foyers de pollution de l'Ebron.

➤ **Une attractivité du territoire renforcée à travers l'offre de services à la population**

Les services publics sont concentrés sur les centres-bourgs de Mens et Monestier de Clermont laissant le secteur de Clelles peu couvert.

La communauté de communes s'appuie sur 2 équipements :

- Le centre social intercommunal « le Granjou » à Monestier de Clermont
- L'espace de vie sociale « Mixages » de Mens.

Deux Maisons France service sont également présentes sur le territoire :

- A Mens gérée par le Département de l'Isère
- A Monestier de Clermont gérée par La Poste

Le Trièves assiste à une érosion de la présence des services publics d'Etat sur le territoire à travers la fermeture des 2 trésoreries de Monestier de Clermont et Mens.

Dans ce contexte la communauté de communes s'efforce de maintenir et/ou développer une offre de services aux habitants en particulier en matière de petite enfance, d'accès aux soins (maisons de santé) et de qualité des équipements scolaires

• **Culture et vie associative**

La richesse culturelle du territoire implique et encourage le soutien à la création et à la diffusion artistique. Le service de lecture publique de la communauté de communes du Trièves est le premier service culturel du territoire, il se situe au cœur de la politique de développement culturel, il participe à la structuration du Trièves. Il se compose d'une Médiathèque Tête de réseau (Mens) et de deux médiathèques (Monestier-de-Clermont et le Percy) et de 8 bibliothèques-relais. Le territoire se situe largement au-dessus de la moyenne nationale de lecteurs inscrits à savoir presque 30 %, contre 16 % au niveau national et 20% au niveau départemental.

Pour entretenir le « mieux vivre ensemble », créer le lien social, les rencontres et le lien entre générations, la communauté de communes soutient le tissu associatif très dynamique et encourage le partage et la mutualisation, notamment sur la mise en commun de matériel.

L'économie sociale et solidaire au profil atypique bénéficie d'un bon ancrage territorial. Elle représente 5 à 10% de l'emploi total du territoire. Il s'agit d'associations de petite taille et un poids marqué des coopératives (près d'un quart de l'emploi salarié. ESS) avec un ancrage marqué sur les services à la personne (15%), activités culturelles (11%), peu identifié sur l'éducation et absent en construction. Une rémunération plus faible, mais une situation privilégiée pour le Trièves (impact des coopératives).

En revanche aucun chantier d'insertion ou de structure associative d'insertion n'était présent jusqu'en 2016. La création d'une ressourcerie avec le projet de création de 8 contrats aidés est soutenue par la communauté de communes pour permettre la réinsertion sociale et professionnelle.

Les enjeux du territoire

La communauté de communes a élaboré une stratégie de territoire sur la base de diagnostics concernant l'évolution des besoins du territoire :

1. L'étude de positionnement stratégique économique
2. L'étude et schéma de développement touristique
3. Le diagnostic et le plan d'action en faveur d'un territoire à énergie positive (TEPOS) et le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte)
4. Deux contrats de coopération territoriale : le Contrat de Transition Ecologique (Etat/CCT/GAM) et le Contrat de Réciprocité (CCT/GAM/Département)
5. Les projets sociaux des équipements socio-culturels « Le Granjou » et « Mixages »
6. Le projet éducatif de territoire (PEDT)
7. La convention territoriale globale avec la CAF de l'Isère en cours d'élaboration

Les 3 orientations stratégiques qui en découlent sont les suivantes :

1. **Une Transition écologique** qui s'appuie sur la production d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics et privés, une politique de valorisation et de réduction du transport des déchets, et la préservation quantitative et qualitative des ressources en eau
2. **Le soutien à l'économie locale** : agriculture, tourisme et le développement de filières courtes
3. **Le maintien d'une offre de services de qualité à la population** pour maintenir l'attractivité du territoire et améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements : développer une offre de garde pour la petite enfance, structurer et maintenir l'accès aux soins par la création de maisons de santé

ANNEXES

Fiches actions et tableau de synthèse

Fiches projets et tableaux de synthèse



Mens en Trièves



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN

COMMUNE DE MENS

ENTRE

- La Commune de MENS représentée par son maire Pierre SUZZARINI
- L'EPCI du TRIEVES représentée par son président Jérôme FAUCONNIER

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de l'Isère,

d'autre part,

AINSI QUE

- le Conseil départemental de l'Isère, représentée par son président Jean-Pierre BARBIER,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme

doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La commune de Mens, associée à la Communauté de communes du Trièves ont dûment et conjointement exprimé, par courrier, leur candidature au programme le 6 novembre 2020. Elles ont exprimé leurs motivations prioritaires :

Mens demain, une petite ville en transition, conviviale, active, créative.

La vitalité de Mens et de son bourg doivent être consolidés, amplifiés par une offre d'habitat inclusif, (vivre bien chez soi, au cœur de ville, tout au long de la vie) répondant à la diversité de sa population habitante. Ses commerces et son artisanat méritent un soutien accru. Forte de la reconnaissance de son patrimoine remarquable au travers du SPR (site patrimoine remarquable) et de ses fonctions de centralité, les besoins de revitalisation du centre bourg de la ville de Mens et la nécessité des transitions écologiques et énergétiques sont avérés.

La crise sanitaire a révélé au grand jour, la fragilité du tissu commercial ainsi que la fragilité sociale d'une partie de la population aux emplois précaires. Cette situation nécessite une vigilance accrue pour accompagner les commerces et la population la plus fragile par une mise en cohérence au quotidien des interventions publiques communale, intercommunale, départementale et nationale.

Engager une politique forte en faveur de l'amélioration d'un habitat confortable et économique en lien avec l'amélioration de l'espace public du centre bourg est une nécessité. Le renforcement des connexions douce et apaisée du centre bourg avec ses hameaux périphériques est pour Mens un élément déterminant pour une vie sociale, économique, touristique et culturelle équilibrée.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région/de département de l'ISERE, le 11 décembre 2020.

Des projets dans notre commune qui ont un impact intercommunal en lien avec la communauté de commune du Trièves seront mise en œuvre en fonction des opportunités

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain, « la Convention », a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Les parties s'accordent pour que d'autres partenaires, par avenant, rejoignent la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires (Banque des Territoires, ANAH, ADEME, CEREMA, CAUE, ABF, chambres consulaires...)

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Le Département de l'Isère, garant des solidarités territoriales, s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent local chargés de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du projet. Il mobilisera en tant que de besoin son ingénierie interne ou structurée en lien avec ses partenaires institutionnels. Il soutiendra financièrement les projets retenus dans le plan d'actions au travers de ses dispositifs de droit commun en vigueur. Par ailleurs, en tant que représentant de la Banque des territoires dans le programme « Petites villes de demain », il apportera les cofinancements pour l'ingénierie stratégique, pré-opérationnelle et thématique proposés par la Banque et sera le relai vers l'ensemble de ses dispositifs.

En tant que cosignataire de la convention, le Conseil départemental souhaite être associé au sein du Comité de projet et dans les comités techniques préparatoires.

Référent départemental : L. Ferrière.

Référent local : la direction du territoire

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de

mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.

- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;

- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : la concertation, calendrier de suivi des décisions, rapports à fréquence régulière du Chef de projet, Comité de pilotage, ...

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :

- Les projets intégreront prioritairement les actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, les stratégies d'adaptation au changement climatique, des actions en faveur d'économies d'énergie, de végétalisation de l'espace public, de préservation des sols, de développement des mobilités douces, ...

- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :

- Via les commissions locales de concertation déjà mises en place ;
- Via un comité partenarial « petites villes de demain »

- La communication des actions à chaque étape du projet :

- L'Information aux élus : via les conseils municipaux et le conseil de la CCT du Trièves
- L'Information aux habitants : Via le bulletin d'information de la commune de Mens, l'affichage municipal, le site internet de commune ; Via les commissions locales de concertation déjà mises en place ; des expositions thématiques ouvertes au public ; Via les relations avec la presse locale et la radio locale, « Radio Dragon ».

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le maire de MENS, Pierre SUZZARINI

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques), et les partenaires locaux, y sont invités et représentés :

La CCT du Trièves, Le CAUE de l'Isère, l'Architecte des bâtiments de France de l'Isère, la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Isère, la Chambre d'agriculture de l'Isère...

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'en septembre 2022.

En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Ancrée historiquement dans son territoire, Mens participe pleinement à son dynamisme. Notre commune contribue à donner une identité forte au Trièves, engagée dans une transition écologique et sociale, façonnant ainsi une véritable culture de résilience, d'anticipation et d'adaptation face aux défis du dérèglement climatique.

La densité remarquable des équipements, des commerces et des services, le dynamisme de la vie locale et le caractère rural et patrimonial des lieux lui confère une attractivité importante.

Le centre-bourg rassemble la majorité des fonctions urbaines de la commune au bénéfice des habitant.e.s et des usagers d'un bassin de vie élargi. Pour exemple, seize communes du Trièves sont rattachées au collège de Mens.

L'évolution démographique reste légèrement positive (+0,4% depuis 2011) grâce à l'arrivée de nouveaux habitant.e.s car le solde naturel est négatif et la population vieillit. Les besoins de confort des habitant.e.s dans leur logement et leur bien être doivent être mieux pris en compte et accompagnés (réhabilitation du bâti existant, travaux en économie d'énergie, offre locative diversifiée pour un parcours résidentiel adapté aux anciens et nouveaux habitants...). 17 ans c'est l'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement pour Mens. Mens compte 68% de propriétaires. Le taux de logements vacants est de 11%, soit 107 logements sur les 1002 de la commune.

Une attention sera également apportée aux jeunes majeurs en termes de formation et d'accompagnement professionnel. De nombreux jeunes quittent Mens et le Trièves faute d'emploi ou de logement. 20% c'est la part des moins de 18 ans au sein de la population. 53% des plus de 15 ans ont un diplôme inférieur au Bac. Pour autant, le taux de travail des actifs dans la commune est élevé (65,7 %), grâce notamment aux services, aux commerces, à l'agriculture et à l'artisanat. Mais une bonne partie de ces emplois est fragile. Le taux de chômage est de 18% à 19% soit 118 personnes dont 65 LD en recherche d'emploi en 2020. La part des femmes à temps partiel est de 46%, contre 16% pour les hommes.

Il faut consolider l'emploi notamment en soutenant son évolution en matière de transition écologique, de formation, un des points forts de l'attractivité de Mens et du Trièves.

Notamment en s'inscrivant en soutien du projet Territoire zéro chômeur de longue durée dont la candidature est portée par la Communauté de communes du Trièves.

Les 8 grands enjeux de demain, pour la commune de Mens :

- 1° Consolider les fonctions de centralité de la commune de Mens en lien avec les communes limitrophes et le territoire du Trièves**
- 2° Amplifier une transition écologique soucieuse du bien-être social de toutes et tous**
- 3° Améliorer l'habitat par une offre d'habitat inclusif, (vivre bien chez soi, au cœur de ville, tout au long de la vie), résorber l'habitat insalubre, remettre les logements vacants sur le marché locatif**
- 4° Réaménager l'espace public du centre bourg, en lien avec une dynamique de revitalisation des commerces et la réhabilitation de l'habitat existant**
- 5° Offrir de nouvelles opportunités foncières et immobilières afin de favoriser l'installation de nouveaux commerces, de nouveaux artisans et de nouveaux habitants dans la commune**
- 6° Associer les habitants par une concertation continue**
- 7° Favoriser les initiatives citoyennes et les initiatives privées dans la reconquête des friches et les délaissés urbains**

8° S'inscrire dans une dynamique économique ancrée sur le territoire, qui s'appuie sur des activités non délocalisables et encourage l'économie circulaire

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

- 1) Définition d'une stratégie immobilière des biens et fonciers communaux et inter-communaux. *En cours*
- 2) Etude et programmation de l'ancien site de la Dauphinoise. *En cours. Acquisition effectuée du foncier*
- 4) Aménagement de l'espace public, entrée de bourg (rue des alpages). *En cours*
- 5) Réduire les nuisances du transit au cœur du centre bourg. Etude du contournement du centre bourg par la réalisation d'une piste pour les véhicules agricoles et leurs outils, ainsi que les poids lourds. *Etude à actualiser.*
- 6) Sécurisation par des rues apaisées notamment au moment des marchés du samedi et mercredi l'été. *Expérimentation en projet*
- 7) Favoriser l'accès aux commerces du centre bourg par des navettes en liens avec les parkings périphériques. *En cours*
- 8) Animation du centre bourg : Poursuite de l'activité des festivals : « Mens alors », « La Rurale », et diverses manifestations emblématiques : « Quelle foire, la fête des transitions à Mens et dans le Trièves », la foire aux plants. Revitaliser les fêtes traditionnelles. *En cours*
- 9) Favoriser des connexions numériques efficaces pour les habitants et les acteurs économiques en accélérant la mise en œuvre de la fibre optique sur le territoire de la commune de Mens. *En cours*
- 10) Favoriser la reconquête des friches et délaissés urbains par un accompagnement des initiatives privées et habitantes (Usine de soie - Bombyx). *En cours*
- 11) Sécuriser les communs essentiels :
 - Poursuite de la mise en place du réseau séparatif eaux usées/eaux de pluie. *En cours*
 - Révision du schéma directeur d'assainissement.
 - Raccordement au réseau d'assainissement et à la station d'épuration des Sagnes de tous les hameaux qui ne le sont pas encore ou construction de petite station pour ceux qui ne peuvent pas être raccordés. Priorité à Manteyre où la source est polluée par les effluents des habitants. *En cours*
 - Protection des captages du Baret et du Verdier. Sécurisation de l'assainissement communal. *En cours*
 - Etude Incendie DECI. *En cours.*

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

1) Adoption du PLU et du SPR en 2012. Volonté de simplifier, en concertation avec les habitants et l'ABF, les procédures de travaux au sein du SPR

2) SCOT. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région urbaine grenobloise a été approuvé le 21 décembre 2012. Document plus prescriptif que le Schéma Directeur. Il donne au Trièves une position claire dans l'équilibre du grand territoire. <https://scot-region-grenoble.org/>

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Au sein de la CCT du TRIEVES, la commune de Mens est partenaire :

- Contrat de réciprocité de la CCT avec Grenoble Alpes Métropole
- 7 Thèmes : Développement touristique – Déplacements et transport - Gestion des déchets – Agriculture et alimentation – Forêts et filières bois – Développement économique
- PAIT : projet alimentaire interterritorial
- Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). *En cours*

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

- 1) Evaluation et évolution du PLU et du Site patrimoine remarquable (SPR)
- 2) Poursuite de l'aménagement de l'espace public du centre bourg
- 3) Reprise de la réflexion sur la poursuite de l'aménagement du site du Pré-Colombon
- 4) Projet d'aménagement du site de l'ancien silo de la Dauphinoise

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Le projet de territoire s'appuie sur le PLU et le SPR. Le PLU a défini 4 grandes orientations, déclinées en objectifs communaux thématiques qu'il convient de mettre en œuvre :

A. Assurer un développement humain et soutenable, qui se raisonne au niveau communal et rayonne à l'échelle du Trièves

B. Dynamiser la diversité du tissu économique et les emplois locaux

C. Assurer les conditions favorables à un fonctionnement durable du territoire

D. Préserver et valoriser la qualité et la diversité des patrimoines naturel, paysager et culturel mensois

Définir une action qui réponde à la définition d'un tourisme durable

Définir une action sur l'alimentation en lien avec le PAIT et en relation avec les structures qui portent cette thématique (collectif d'entraide, ADMR, ...)

Actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

- 1) Evaluation et évolution attendue du PLU et du Site patrimoine remarquable (SPR)
- 2) Engager une opération de revitalisation du territoire (ORT)
- 3) Reconquête de l'habitat dégradé à l'échelle de l'ilot. Programme d'accompagnement à la réhabilitation des logements vétustes.
 - i. Aérer les coeurs d'îlots,
 - ii. Restructuration de surface de logement et de commerces
 - iii. Contrat de transition énergétique dans l'habitat réhabilité en lien avec la CCT
- 4) Créer une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- 5) Programme de mise sur le marché locatif des logements vacants (100 aujourd'hui)
- 6) Programme d'accompagnement au ravalement des façades avec priorité dans le centre bourg
- 7) Aménager un espace public accessible, sécurisé, polyvalent
 - iv. Améliorer la sécurisation des déplacements du centre bourg
 - v. Etendre la zone partagée piétons-voitures
 - vi. Favoriser les mobilités actives au centre bourg
 - vii. Embellir, végétaliser les places et les rues
 - viii. Favoriser l'infiltration in situ de l'eau de pluie
 - ix. Poursuivre la mise en place de parkings en périphérie pour désengorger le centre bourg
 - x. Maillage des sentiers vélos, sentiers des Huguenots, boucle chemins ruraux
 - xi. Mise en place d'arceaux vélos
- 8) Programme d'amélioration thermique des bâtiments publics dont la mairie
- 9) Projet d'aménagement du site de l'ancien silo de la Dauphinoise
- 10) Reprise de la réflexion sur la poursuite de l'aménagement du site du Pré-Colombon avec de nouveaux logements publics et privés, habitats participatifs, des services, des espaces verts
- 11) Accompagnement des acteurs dans la reconversion de l'ancienne usine de soierie de Mens en pépinières de micro entreprises et lieu de co-working artisanal et d'activités artistique
- 12) Développer un projet démonstrateur d'habitat exemplaire en matière de transition écologique
- 13) Produire et desservir collectivement des énergies renouvelables sur la commune
- 14) Installation d'une nouvelle zone artisanale
- 15) Porter et accompagner des projets économiques en lien avec la transition et l'économie circulaire

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Les leviers prévus au programme « PVD » en matière d'ingénierie seront mobilisés selon les offres de services mises en place par l'ANCT, notamment :

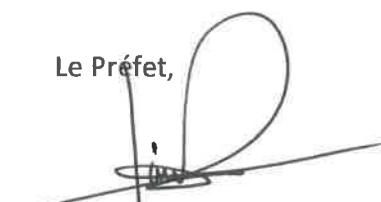
- le recrutement d'un chef de projet PVD ;
- les offres de la Banque des Territoires : financement, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité, etc...), animation,
- les offres de l'ANAH pour accompagner la rénovation énergétique du parc public et privé pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une future OPAH-RU ;-

27 AVR. 2021

Commune de Mens,



Communauté de communes du Trièves,


Le Préfet,


Le Département,


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES

CRTE

10 Fiches actions			
3 fiches Intercommunalité		Intitulé	axe stratégique
1	CCT	Création d'une maison de pays	axe 2
2	CCT	Création d'une maison de Santé à Mens	axe 3
3	CCT	Création d'une déchetterie professionnels et particuliers à Clelles	axe 1
7 fiches Communales			
4	Saint martin de la cluze	Réhabilitation de la station d'épuration	axe 1
5	Prébois	Rénovation ancienne cure	axe 1
6	Prébois	Rénovation logement mairie	axe 1
7	Chatel en Trièves	Réhabilitation des espaces périscolaires et création d'une chaufferie bois granulés	axe 1
8	Chatel en Trièves	Requalification paysagère des espaces publics du centre village de Cordéac	axe 1
9	Chatel en Trièves	Rénovation parc de logements communaux	axe 1
10	Chatel en Trièves	Revitalisation centre de vacances la Marmotière	axe 2

12 Fiches projets			
1 Fiche projet Intercommunalité		Intitulé	axe stratégique
1	CCT	Mise aux normes du réseau de chaleur de Mens	axe 1
11 Fiches Communales			
2	Château Bernard	Pose panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal	axe1
3	Monestier du Percy	Rénovation de la Grange Didier	axe 1
4	Monestier du Percy	Rénovation de Maison Alphonse	axe 1
5	Saint Guillaume	Restructuration de l'ancienne agence postale	axe 1
6	Saint Andéol	Rénovation de la Mairie	axe 1
7	Chatel en Trièves	Requalification de l'ancienne école de garçons	axe 1
8	Chatel en Trièves	Réhabilitation de la salle Pierre Arnaud	axe1
9	Chatel en Trièves	Aménagement du site du domaine du Talon	axe 1
10	Chatel en Trièves	Développement des énergies renouvelables	axe 1
11	Chatel en Trièves	Création de pistes cyclables entre hameaux	axe 1
12	Chatel en Trièves	Adaptation Gîte d'alpage de Bachiliane	axe 2

Recensement intentions intercommunales		
CCT	Développement par de véhicules électriques	axe 1
CCT	Réaménagement médiathèque de Mens	axe 3
CCT	Création d'un multi-accueil à Avignonet	axe 3
Recensement intentions communales en rénovation énergétique de bâtiments communaux		
Tréminis	rénovation énergétique et accessibilité bâtiments communaux	axe 1
Tréminis	changement chaufferie mairie-école	axe 1
Gresse en Vercors	Rénovation du bâtiment mairie école	axe 1
Le Percy	Installation panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	axe 1
Le Percy	rénovation énergétique bâtiments communaux	axe 1
Saint Martin de Clelles	Réhabilitation de logements communaux	axe 1



CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE ACTION

ACTION N° 1

Maison de pays

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) : Création d'un espace de vente et de valorisation des productions alimentaires et artisanales locales ; promotion touristique du territoire.
- Action rattachée à l'axe stratégique n° 2 défini dans le schéma de développement économique, le schéma de développement touristique, le CTE et Contrat de réciprocité
- Porteur/Pilote de l'action : Communauté de communes du Trièves
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle de chaque partenaire :
Partenariats financiers : Etat, Région AURA, Département de l'Isère
Partenariats techniques : Département de l'Isère, PNR du Vercors, communes de Clelles, association pour la maison de pays (futur utilisateur), Laiterie du Mont Aiguille (futur utilisateur), chambre d'agriculture de l'Isère.
- Opérationnalité : en 2021 en 2022 en 2023 et plus

2- Descriptif détaillé de l'action

Depuis 2017, la Communauté de communes du Trièves travaille sur le projet de création d'une maison de pays le long de la RD1075 en partenariat avec les producteurs et artisans du territoire.

Le projet a pour but d'accueillir un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux), ainsi qu'une fonction touristique, le long de cet axe très fréquenté notamment l'été (18 000 véhicules / jour certains week-ends d'août).

Etant situé à proximité immédiate de la RD 1075 et au croisement de la D7 et de la D526, le site de Clelles a été retenu comme site d'implantation prioritaire, conformément aux préconisations de l'étude d'opportunité et de faisabilité. Une parcelle de 5 267 m² a ainsi été achetée par la CCT en février 2020.

L'opération répond à un besoin identifié sur le territoire de visibilité pour les producteurs et artisans du Trièves. Individuellement, ils manquent de visibilité. Se regrouper au sein d'une maison de pays leur permettrait d'obtenir une visibilité qu'ils ne pourraient jamais atteindre de façon individuelle. Elle répond également à un besoin identifié sur le territoire pour les touristes qui sont à la recherche de produits locaux. La maison de pays a pour objectif d'arrêter les nombreux véhicules de transit qui circulent sur la RD 1075 pour leur faire connaître le Trièves (point d'information touristique et vente de produits agricoles et artisanaux) et capter ainsi de nouvelles clientèles. Cette maison de pays leur permettra de retrouver toute la diversité des produits agricoles et artisanaux du Trièves en un même lieu.

Une étude programme a démarré en mars 2020. Elle a permis de définir le projet en termes de faisabilité technique (dimensionnement du bâtiment), d'étudier l'accès et les aménagements extérieurs (dont le positionnement des parkings), d'établir un plan de financement et un planning prévisionnels de l'opération. Le programme prévoit ainsi la création d'un bâtiment neuf de 946 m² répartis de la façon suivante :

- un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) sur 300 m²
- le magasin de vente de la laiterie du Mont Aiguille sur 200 m²
- un espace vitrine touristique sur 120 m²
- les bureaux du service tourisme de la CCT sur 95 m²
- une salle de réunion mutualisée sur 40 m²
- des espaces servants (sas, sanitaires, local conteneurs déchets, chaufferie) sur 68 m²
- des espaces de distribution sur 123 m² (15% de la surface utile)

La création de cette maison de pays permettra de faire connaître le territoire Trièves et ses produits. Elle sera une véritable vitrine du Trièves et permettra « d'irriguer » les touristes vers le reste du territoire.

Situé à proximité du Mont Aiguille et intégré au Contrat de Transition Ecologique signé entre le Trièves, Grenoble Alpes Métropole et l'Etat, ce projet intégrera une ambition paysagère et environnementale forte (bâtiment à énergie positive, certification Bois des Alpes).

Enfin, ce projet est une des priorités du plan d'action du schéma de développement économique du Trièves (action 4B D) et est inscrit également au sein du Contrat de réciprocité (GAM/CCT/Département).

► LES DOMAINES D'ACTION

Domaine d'action principal (obligatoire) : Circuits courts

Domaine(s) d'action secondaire(s) : Tourisme durable, Efficacité énergétique, Constructions neuves

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...

	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

- Date prévisionnelle de choix des entreprises : juillet 2022
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : septembre 2022
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : octobre 2023

De plus, du fait de l'ampleur du projet, il sera procédé à un concours préalablement à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Partenariats :

Le comité de pilotage du projet intègre l'ensemble des partenaires de l'opération : préfecture de l'Isère, DDT, Région, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, Département, Parc naturel régional du Vercors, commune d'implantation, laiterie du Mont Aiguille, Association « pour une maison de pays Trièves ».

La chambre d'agriculture, mobilisée par la communauté de communes, accompagne la démarche collective des producteurs de l'association et de la Laiterie du Mont Aiguille (forme juridique du magasin de producteurs, prévisionnel d'activité...).

3- Financement de l'action

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet le cas échéant :

Financements correspondants :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ : 649 417 € (acquis)

DETR, DSIL, FNADT : 420 000 € (subvention demandée)

RÉGION (CAR) : 420 000 € (subvention demandée)

DÉPARTEMENT (dotation territoriale) : 1 300 000 € (subvention demandée)

Besoins de financements (HT)	Sources de financements (HT)
Construction : 1 798 255 €	Etat : 420 000 €
Aménagements intérieurs : 120 000 €	Région AURA : 420 000 €
VRD : 300 660 €	Département : 1 300 000 €
Aléas : 62 697 €	Autofinancement CCT : 649 417 €
Foncier : 130 000 €	
Honoraires divers : 377 805 €	
2 789 417 €	TOTAL 2 789 417 €

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la **définition d'objectifs précis et chiffrés** et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Création du magasin de producteurs	Nombre et diversité de produits alimentaires trièvois intégrés	Chiffre d'affaire alimentation générée
	Nombre et diversité de producteurs artisanaux trièvois intégrés	Chiffre d'affaire artisanat générée
Création d'un vitrine touristique	Fréquentation annuelle de la Maison de Pays	
Création d'un bâtiment à énergie positive	Consommation énergétique annuelle	Rapport entre consommation énergétique annuelle et production énergétique annuelle
	Production énergétique annuelle	
Construction en bois	Label « Bois des Alpes »	

CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE ACTION

ACTION N° 2

Création d'une maison de santé pluri disciplinaire à Mens

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) : Maintenir et conforter une offre de soins sur le secteur de Mens
- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial : 3
- Porteur/Pilote de l'action : Communauté de communes de Mens
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle de chaque partenaire : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation
- Opérationnalité : en 2021 en 2022 en 2023 et plus
Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé de l'action

Les médecins exerçant sur le secteur de Mens ont élaboré un projet de santé en vue de la création d'une maison de santé sur cette commune.

Dans ce cadre, l'association des professionnels de santé a sollicité la communauté de communes pour assurer le portage immobilier de ce projet.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 14 septembre 2020, a décidé de répondre favorablement à cette demande et a approuvé l'acquisition du bâtiment jusqu'alors occupé par les ateliers Richard en vue d'y installer une maison de santé pluri professionnelle sur la commune de Mens.

A l'issue de l'étude de programmation à laquelle ont été étroitement associés les professionnels de santé, le coût global de réalisation du projet est estimé à 1 269 939 € HT et comprend les travaux suivants :

- Aménagements intérieures et reprise totale des installations électriques
- Remplacement de la couverture
- Réalisation d'une isolation extérieure
- Remplacement des menuiseries extérieures

- Pose d'un ascenseur

Le futur bâtiment pourra accueillir une équipe constituée de 12 praticiens et un poste de secrétariat.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique volontariste de la communauté de communes de maintenir et conforter une offre de soins sur le territoire Trièves.

► LES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action indiquent la nature technique de l'action. Il peut s'agir de grands corps de métier. Une même action peut couvrir plusieurs domaines d'action. Le domaine d'action principal correspond au "cœur de métier" de l'action. Les domaines secondaires qualifient des facettes moins centrales de l'action.

Domaine d'action principal (obligatoire) : à choisir parmi les 7 domaines principaux proposés

Domaine(s) d'action secondaire(s) : à compléter si possible

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée

Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes.

Attribution marché de maîtrise d'œuvre : Automne 2021

Démarrage travaux 1^{er} trimestre 2022

Ouverture : 1^{er} trimestre 2023

3- Financement de l'action

Travaux - coût programme	925 050	Etat/DETR(27%)- Travaux	27%	289 963
MOE/CSPS/OPC/CT	148 889	Etat/DSIL (25%)- Travaux	25%	268 485
		Region	19%	200 000
		CD38	9%	100 000
		Autofinancement CCT	20%	215 491
TOTAL Dépenses	1 073 939	TOTAL Recettes		1 073 939

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la définition d'objectifs précis et chiffrés et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Exemple dans le domaine de l'énergie : Création d'une chaufferie bois

- ⑩ indicateur de réalisation : la chaufferie est en service : oui ou non ? Date de mise en production de la chaufferie ?
- ⑩ indicateur de résultat : quantité de chaleur produite annuellement par la chaufferie bois.
- ⑩ indicateur d'impact : émissions de gaz à effet de serre, emplois induits, structuration de la filière

En fonction des autres objectifs du projet, on pourrait interroger l'origine du bois, l'impact sur la qualité de l'air et sur la circulation.

Exemple dans le domaine de la formation : imaginons une nouvelle formation en agro-écologie :

- ⑩ indicateur de réalisation : la formation est ouverte : oui ou non ? Date d'ouverture de la formation ?
- ⑩ indicateur de résultat : nombre d'élèves formés
- ⑩ indicateur d'impact : SAU en bio, revenus des agriculteurs formés, mètres linéaires de haies plantées, etc.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact

CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE ACTION

ACTION N° 3

Création d'une déchèterie professionnels-particuliers à Clelles

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) :
- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial : 1
- Porteur/Pilote de l'action : Communauté de communes de Mens
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle de chaque partenaire : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation
- Opérationnalité : en 2021 en 2022 en 2023 et plus
Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé de l'action

La communauté de communes du Trièves souhaite réaliser une déchèterie sur la commune de Clelles qui sera destinée aux professionnels du Trièves et aux habitants du secteur sur la zone d'activité de la Croizette de la commune de Clelles (38930).

Sur le même site, il sera également construit un quai de transfert pour les ordures ménagères, un quai de transfert pour le tri sélectif ainsi qu'une alvéole de stockage pour le verre.

Les 2 déchèteries actuelles sont saturées notamment par la fréquentation des professionnels. Cette installation permettra de les désengorger et d'offrir un meilleur maillage et un meilleur service de proximité aux usagers.

Du fait gisement modéré de déchets des professionnels sur le Trièves, aucune société ne veut porter un tel projet. De plus, la déchèterie professionnelle la plus proche est située sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole (entre 20 et 60 km selon la commune où l'on se trouve).

La situation géographique du projet est au centre du Trièves (commune de Clelles) sur l'axe routier principal (RD 1075) ce qui limitera les déplacements des professionnels travaillant essentiellement dans le Trièves.

Descriptif technique :

• Déchèterie :

La déchèterie sera du type « déchèterie à plat » pour faciliter le déchargement des déchets des professionnels et améliorer le tri avant rechargement dans des bennes pour recyclage.

Le site sera constitué d'environ 9 alvéoles, deux bennes à quai et une benne à compaction.

Un bâtiment constitué d'un local gardien, un local pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, un local pour les déchets dangereux ainsi qu'un local pour la ressourcerie.

Le site sera potentiellement équipé de deux ponts bascule si la facturation à la pesée est retenue.

➤ Quais de transfert :

- Une zone de quais de transfert équipée de deux compacteurs monobloc (un pour ordures ménagères et un pour le tri sélectif).
- Une zone de stockage des contenants
- Une alvéole pour le stockage du verre

► LES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action indiquent la nature technique de l'action. Il peut s'agir de grands corps de métier. Une même action peut couvrir plusieurs domaines d'action. Le domaine d'action principal correspond au "cœur de métier" de l'action. Les domaines secondaires qualifient des facettes moins centrales de l'action.

Domaine d'action principal (obligatoire) : à choisir parmi les 7 domaines principaux proposés

Domaine(s) d'action secondaire(s) : à compléter si possible

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable

	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes.

Attribution marché de maîtrise d'œuvre : Printemps 2021

Démarrage travaux : Printemps 2022

Ouverture : 1^{er} trimestre 2023

3- Financement de l'action

Dépenses	
Objet	Dépenses H.T
Achat Terrain	130 000,00 €
Déchèterie	925 000,00 €
Quai transfert	450 000,00 €
MOE	168 000,00 €
CPS+BC	15 000,00 €
Etudes Géotechniques	7 000,00 €
DDAE+ études Thermiques	20 000,00 €
Equipements	418 000,00 €

Total Dépenses **2 133 000,00 €**

Recettes		
Financeur	Montant	Taux
Département	865 200,00 €	41%
ADEME	257 100,00 €	12%
Région	257 100,00 €	12%
Etat- DSIL	327 000,00 €	15%
Autofinancement	426 600,00 €	20%

Total Recettes **2 133 000,00 €**

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la **définition d'objectifs précis et chiffrés** et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Exemple dans le domaine de l'énergie : Crédit d'impôt pour la production de la chaufferie bois

- ⑩ indicateur de réalisation : la chaufferie est en service : oui ou non ? Date de mise en production de la chaufferie ?
- ⑩ indicateur de résultat : quantité de chaleur produite annuellement par la chaufferie bois.
- ⑩ indicateur d'impact : émissions de gaz à effet de serre, emplois induits, structuration de la filière

En fonction des autres objectifs du projet, on pourrait interroger l'origine du bois, l'impact sur la qualité de l'air et sur la circulation.

Exemple dans le domaine de la formation : imaginons une nouvelle formation en agro-écologie :

- ⑩ indicateur de réalisation : la formation est ouverte : oui ou non ? Date d'ouverture de la formation ?
- ⑩ indicateur de résultat : nombre d'élèves formés
- ⑩ indicateur d'impact : SAU en bio, revenus des agriculteurs formés, mètres linéaires de haies plantées, etc.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
ouverture de la déchèterie	Flux de déchets professionnels entrants/sortants	% de valorisation matière
Date d'ouverture	Flux de déchets de particuliers entrants/sortants	% de valorisation énergétique



CRTE Fiche action n° 4 STEP Saint Martin de la Cluze

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Martin de la Cluze
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Martin de la Cluze
Description de l'action	<p>La station d'épuration, construite en 2001, pour 800 équivalents habitants, dessert actuellement 202 abonnés.</p> <p>Le projet consiste à installer un dégrilleur automatique qui servira à rejeter les déchets (lingettes etc) qui encombrent le réseau et causent des dysfonctionnements au tamis (débordement)</p> <p>Le dégrilleur sera placé à l'arrivée de la conduite, quatre mètres plus haut que la station et un accès sécurisé aménagé. Le sac plein sera évacué grâce à une goulotte.</p> <p>Tout autour du nouveau dégrilleur, des caillebotis seront installés pour que les employés travaillent en sécurité.</p> <p>Actuellement, l'employé communal passe beaucoup trop de temps à filtrer les déchets lui-même, ce qui comporte de nombreux risques (hygiène, chutes etc).</p> <p>Cet équipement nous a été conseillé par les techniciens du département qui suivent notre projet depuis de nombreuses années et conseillent les élus et les employés.</p> <p>Nous avons retenu la société BP 2^E, qui assure aussi la maintenance annuelle de la station. Son devis ci-joint s'élève à 32900€HT</p> <p>Pour permettre un nettoyage efficace et la dépose de la tenue souillée du personnel devant les entrées du local, une dalle en ciment sera réalisée pour un montant 2666 € HT.</p>

Partenaires	<p>La commune de St Martin de la Cluze s'engage à faire réaliser les travaux dont elle a besoin très rapidement. Elle sera maître d'ouvrage. Le Conseil municipal a délibéré en ce sens le ...</p> <p>La prochaine étape est de monter les dossiers de subvention (agence de l'eau, CLE, département). Ces partenaires sont déjà informés.</p>
Coût prévisionnel	<p>Dalle 2666€ HT Dégrilleur 32900 HT Total 35566 HT Investissement uniquement</p>
Plan de financement	<p>Agence de l'eau 70% Département 10% CLE ? Commune</p> <p>Main d'œuvre : employés communaux (débarrassage du local, préparation avant travaux)</p>
Calendrier	<p>Commencement des travaux : 9 semaines à partir de la signature du devis (qui doit être signé avant le 26 avril)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Réduction du temps de travail des employés Meilleures conditions de travail (hygiène net sécurité) Meilleur fonctionnement du tamis en aval Moins de rejet dans le milieu naturel (pas de débordement)</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**Fiche Action N°5 -L'ANCIENNE CURE -PREBOIS
38710**

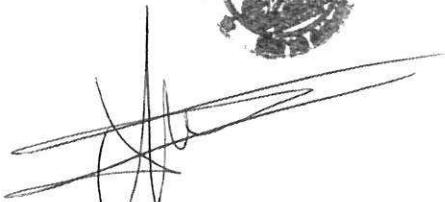
CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE PREBOIS Type COLLECTIVITE
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<u>L'ancienne Cure (réf cadastrale B681)</u> Ce bâtiment à proximité de l'église et construit au 19ème siècle se situe dans le centre bourg et se compose de murs en pierre et tout venant, couvert d'une toiture traditionnelle deux pans en tuile écaille. La surface totale de plancher du bâtiment est de 360 m2. Une partie du bâtiment est louée par l'association (Vignes et Vignerons du Trièves). Cette surface représente environ 15 % de la surface totale. Une deuxième partie du bâtiment constitue un logement type T5 mais qui est vieux et vétuste. Cette surface représente 28 % de la surface totale. La surface inutilisée du bâtiment (combles) représente donc 57 % de la surface totale.

	<p>Les loyers perçus par la commune ne nous permettent pas d'entretenir ce bâtiment mais nous souhaitons dans un premier temps restaurer le toit car il est en très mauvais état et menace de s'effondrer a plus ou moins long terme. La cure fait partie de notre patrimoine, nous tenons donc à la conserver et l'entretenir.</p> <p>Le projet serait de rénover la partie logement et la partie inutilisée et de convertir en 2 voire 3 logements.</p> <p>La rénovation dans un premier temps de la charpente est estimée à 42 000 euros HT et l'appel d'offres a été lancé.</p> <p>Un autre estimatif pour la rénovation du reste de la cure en 3 appartements, s'élève à environ 350 000 euros HT.</p>
Partenaires	Subventions demandées au département et à la région. Diagnostique SOLIHA obtenu.
Coût prévisionnel	RENOVATION TOITURE : 42 000 € HT RENOVATION ET CREATION DE LOGEMENTS : 350 000 € HT
Plan de financement	FINANCEMENTS PLAN DE RELANCE/SPEH/DEPARTEMENT/REGION/CRTE/PRÉT 1 ^{ère} phase : toiture 2 ^{ème} phase : rénovation logements (isolation, électricité, plomberie, cloisons, menuiseries, finitions)
Calendrier	ANNEE 2021-2022 – réfection de la toiture ANNEE 2022-2023-2024 – rénovation cure en 2/3 logements
Indicateurs d'évaluation proposés	

22/04/2021

MAIRIE de PREBOIS





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**Fiche action N°6 -L'APARTEMENT MAIRIE -
PREBOIS 38710**

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE PREBOIS Type COLLECTIVITE
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<u>L'appartement de la Mairie (réf cadastrale B646)</u> Ce bâtiment, construit au 18 ^e siècle, se situe en plein cœur du village et se compose de mur en pierre et tout venant couvert d'une toiture traditionnelle quatre pans en tuiles écailles (refaite entièrement il y a 4 ans). Il a une vocation mixte de Mairie en Rdc (ERP) et d'habitation à l'étage et présente des combles non aménagées. Un escalier intérieur dessert le logement du 1 ^e étage avec une entrée distincte en rez-de-chaussée. Une étude faite par le SOLIHA début 2021 confirme le diagnostic de performance énergétique : des travaux sont à

	<p>réaliser notamment le remplacement des menuiseries extérieurs.</p> <p>Dans un deuxième temps la rénovation complète de ce logement est également envisagée.</p> <p>Une première estimation pour le remplacement des menuiseries a été chiffrée à 15 000 € HT.</p> <p>Le reste des travaux n'a pas été chiffrée à cette date.</p>
Partenaires	<p>Subventions demandées au département.</p> <p>Diagnostique SOLIHA obtenu.</p>
Coût prévisionnel	<p>REPLACEMENT MENUISERIES : 15 500 € HT</p> <p>RENOVATION : non encore estimée</p>
Plan de financement	<p>FINANCEMENTS</p> <p>SPEH/DEPARTEMENT/REGION/CRTE/PRÉT</p> <p>1^{ère} phase : remplacement menuiseries</p> <p>2^{ème} phase : rénovation logement (isolation, électricité, plomberie, cloisons, finitions)</p>
Calendrier	<p>ANNEE 2021-2022 – remplacement menuiseries</p> <p>ANNEE 2022-2023-2024 – rénovation logement</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

22/04/2021





CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE ACTION

ACTION N° 7

Réhabilitation des espaces périscolaires et création d'une chaufferie bois granulés

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) : Répondre aux normes sanitaires, de sécurité et d'accessibilité. Améliorer les conditions d'accueil des enfants et de travail des agents. Conduire le programme de rénovation thermique et de transition énergétique conduit par la commune sur ses bâtiments.
- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial
- Porteur/Pilote de l'action : Commune de Châtel-en-Trièves
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle de chaque partenaire :
Financements : Commune, Département, Région, Etat
Maître d'ouvrage : Commune de Châtel-en-Trièves
Maître d'œuvre : RA2 architectes, BE fluides ADRET, BE SORAETEC
Accompagnement : Conseiller en énergie partagé de TE38 et ADEME
- Opérationnalité : septembre 2021 : début des travaux – janvier 2022 : réception

2- Descriptif détaillé de l'action

Le rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne cure de Cordéac accueillait auparavant la salle polyvalente du village. Depuis 2017, cette salle est utilisée comme équipement périscolaire qui regroupe le restaurant scolaire ainsi que les espaces d'animations (TAP et ateliers).

Le RDC de l'ancienne Cure se compose d'un hall d'entrée commun qui dessert également les logements des étages au-dessus, d'une petite cuisine, d'une toilette adulte, d'un garage et d'une grande salle qui sert à la fois de restaurant scolaire et de salle périscolaire d'animation (TAP et ateliers).

Depuis la fusion des Communes de Cordéac et de Saint Sébastien, les effectifs scolaires se renforcent et la quasi-totalité des enfants est accueillie sur les temps de restaurations et d'animation.

Cette configuration actuelle ne répond pas aux normes sanitaires, de sécurité ou d'accessibilité.

Les conditions d'accueil des enfants et de travail des agents doivent être améliorées et il apparaît nécessaire d'intervenir sur ce rez-de-chaussée en le réhabilitant complètement.

Cette réhabilitation/rénovation complète visant à réaménager l'espace de restauration ainsi que l'espace d'animation répond à une pluralité d'enjeux centraux :

1. **Enjeu sanitaire :**
 - a. Mise aux normes des sanitaires : mise en place de toilettes enfants : primaires et maternelles.
 - b. Mise en place de points d'eau pour le lavage des mains : deux points d'eau chaude.
 - c. Maitrise du protocole de nettoyage : la disparition du hall commun avec les locataires permettra de garantir le respect du protocole de nettoyage et permettra d'éviter la présence des animaux de compagnie et de leurs déjections.
 - d. Travail sur la qualité de l'air par le biais de la ventilation.
2. **Enjeu de confort :** confort acoustique et thermique des enfants et du personnel.
3. **Enjeu de sécurité :** différencier les accès des locataires et des enfants pour éviter toute mixité d'usages et pour contrôler les accès des personnes étrangères aux services dans les espaces périscolaires (plan vigipirate).
4. **Enjeu d'accessibilité :** les accès, circulations et toilettes de cet établissement ne répondent pas aux normes actuelles d'accessibilité.
5. **Enjeu énergétique :** bâtiment actuellement chauffé par une chaudière fioul ancienne. La municipalité a fait le choix de la changer par une chaudière à granulés tout en isolant par l'intérieur et en changeant les menuiseries, avec une solution technique permettant dans un deuxième temps de raccorder les installations de l'école à la chufferie bois.
6. **Enjeu d'adaptabilité des espaces à des usages différents :** la Commune de Châtel-en-Trièves accueille actuellement les enfants de 6 à 11 ans (soit 17 enfants sur l'année scolaire 2020/2021). N'étant pas encore en capacité d'accueillir les maternelles ceux-ci sont scolarisés sur Mens (10 enfants). La volonté de la municipalité est de se préparer à accueillir prochainement l'ensemble des enfants résidants sur Châtel. Les espaces périscolaires ainsi rénovés pourraient accueillir une salle de classe dans un futur proche.

Dans le cadre de ce projet, la Commune a recruté une équipe de maîtrise d'œuvre qui suite à un diagnostic des équipements a proposé une esquisse adoptée par le Conseil Municipal en séance du 9 décembre 2020 et un Avant-Projet Définitif validé en séance du 13 mars 2021.

Cette opération propose, dans les grandes lignes, la réhabilitation des espaces, le traitement acoustique des salles, la création d'une salle d'activité, la création de sanitaires adaptés, la création d'un accès distinct pour les locataires, l'isolation intérieur et le changement des menuiseries, ainsi que le changement de la chaudière fioul par une chaudière bois.

Le cout estimé du projet total est de l'ordre de 251 771€ HT.

► LES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action indiquent la nature technique de l'action. Il peut s'agir de grands corps de métier. Une même action peut couvrir plusieurs domaines d'action. Le domaine d'action principal correspond au "cœur de métier" de l'action. Les domaines secondaires qualifient des facettes moins centrales de l'action.

Domaine d'action principal (obligatoire) : Aménagement

Domaine(s) d'action secondaire(s) : Rénovation de bâtiment

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins

Tiers lieux
Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Les demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposées (avril 2021).

Les prochaines étapes sont :

1. La finalisation des demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région (avril 2021)
2. Le lancement et la validation du PRO (mai 2021)
3. Le lancement de la consultation des entreprises en juin 2021.
4. Le démarrage des travaux en septembre 2021 pour une durée de 5 mois.
5. La réception du chantier est prévue en janvier 2022.

3- Financement de l'action

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet le cas échéant :

Les couts estimés en Investissement en phase d'Avant-Projet Définitif sont les suivants :

Phase AVP	HT
Travaux	216 486,00 €
Dont espace périscolaire	164 972,00 €
Dont chaufferie Bois	51 514,00 €
Maitrise d'œuvre	30 310,00 €
Coordination SPS	2 600,00 €
Contrôleur technique	2 375,00 €
TOTAL	251 771,00 €

Financements correspondants : lister les financements déjà demandés, validés, à trouver :

Financement			
Chaufferie BOIS	€ 47 928,20	% de subventionnement	
Département	€ 17 973,08	30%	Dossier déposé – en attente
Région	€ 17 973,08	30%	Dossier à déposer
DSIL	€ 11 982,05	20%	Dossier déposé – à actualiser
Espace périscolaire	€ 153 488,60		
Département	€ 115 116,45	60%	Dossier déposé - validé
DETR	€ 38 372,15	20%	Dossier déposé – à compléter

FCTVA	€ 49 560,62		Prêt relai
Part Communale	€ 51 147,78		Demande de prêt

Équilibre financier de l'action : tableau récapitulant les besoins et les sources de financement

Besoins de financements	Sources de financements
Chaufferie BOIS : 59 910,25	Chaufferie BOIS : Région (appel à projet), Département (Appel à projet), DSIL : 47 928,20 et Commune : 11 982,05
Espace périscolaire : 191 860,25	Espace périscolaire : Département, DETR : 153 488,60 Et Commune : 38 372,15
RÉSULTAT	Budget à l'équilibre

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Date de mise en production de la chaufferie BOIS : hiver 2021	Future consommation prévisionnelle : 26850 kWh/an au lieu des 36346 kWh/an de fioul utilisé en moyenne actuellement.	Économie de l'ordre de 15 % serait générée par le travail d'isolation sur L'enveloppe thermique (étude d'opportunité de l'AGEDEN)
Accueil des enfants au deuxième trimestre de l'année 2021/2022	17 enfants accueillis dans des conditions adéquates	Validation par la PMI de l'accueil des maternelles, Formulaire d'achèvement des travaux de l'ADAP sur ce bâtiment



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE ACTION

ACTION N° 8

Requalification paysagère des espaces publics du Centre Village de Cordéac :

Phase 2 : La Place du Village

Phase 3 : Le parking du cimetière, la traversée du village et le Quartier de Chalanne

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) : La requalification paysagère des espaces publics du centre village de Cordéac vise à développer son attractivité, de conforter les activités et de valoriser le cadre de vie des habitants et visiteurs. L'objectif était également d'inscrire les habitants-utilisateurs au cœur de ce projet de requalification, par une dynamique de démarche participative visant à la création d'un lieu de centralité autour du patrimoine remarquable du centre village de Cordéac

- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote de l'action : Commune de Châtel en Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle de chaque partenaire :

Financement : Région, Etat, Département, Commune

Maître d'ouvrage : Commune de Châtel-en-Trièves

Maître d'œuvre : Atelier Verdance

Suivi/Évaluation : CAUE et Commune

- Opérationnalité : en 2022 pour la phase 2/ en 2023 et plus pour la phase 3

Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé de l'action

Les communes historiques de St Sébastien et de Cordéac ont fusionné en 2017 pour devenir la Commune nouvelle de Châtel-en-Trièves.

Le projet de Châtel-en-Trièves est de construire un développement équilibré de la commune autour des deux anciens villages :

- Saint-Sébastien, dont le développement est axé autour du projet administratif de nouvelle mairie et du développement de la vie associative
- Cordéac dont le dynamisme est structuré autour de l'école, du centre bourg et du développement des activités périscolaires, touristiques, économiques et culturelles.

Soucieuse de développer son attractivité, de conforter les activités et de valoriser le cadre de vie des habitants et visiteurs la commune de Cordéac avait déjà, en 2011, conduit une phase de diagnostic.

La commune nouvelle, guidée par les mêmes objectifs, a repris et enrichi ce travail, par le biais d'un accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère qui a conduit au recrutement d'un professionnel pour mener un diagnostic des espaces publics de Cordéac.

Ce travail de diagnostic, démarré en mars 2018, a inscrit les habitants-utilisateurs au cœur de ce projet de requalification, par une dynamique de démarche participative visant à la création d'un lieu de centralité autour du patrimoine remarquable du centre bourg de Cordéac.

Les habitants et utilisateurs ont ainsi pu se réapproprier les lieux en définissant clairement les usages vécus et souhaités, il en est ressorti les constats suivants :

- Le manque de sécurité relatif à la voirie départementale traversant la place du village
- La nécessité de développer un espace de vie de village sécurisé, accessible aux PMR, et de créer un espace attractif en termes de développement économique et touristique permettant de valoriser la commune et de développer son attractivité.
- Le besoin d'un espace de loisirs pour la vie scolaire, socioculturelle et sportive des enfants et adultes du village
- La nécessité de réaliser un travail d'accessibilité au niveau du cimetière

Après cette phase d'état des lieux et de diagnostic, trois scénarios d'aménagement ont été élaborés, par le biais d'atelier de travail participatifs.

Le Conseil Municipal ayant fait le choix du scénario final d'aménagement global découpé en six phases permettant d'échelonner la réalisation des aménagements proposés en adéquation avec les moyens financiers de la Commune et fixant les priorités de réalisation dans l'ordre suivant :

1. Réalisation de la place du village et du parking derrière l'ancienne école de garçons
2. Réalisation de l'espace de loisirs
3. Réalisation des travaux de mise en accessibilité du cimetière
4. Réalisation du parking du cimetière
5. Réalisation de la traversée du village
6. Réalisation des travaux prévus sur les espaces publics du quartier de Chalanne.

Le Conseil Municipal ayant ensuite validé et lancé les phases 1, 2 et 3 de cette opération lors de la séance du 10 janvier 2019.

En conséquence, le 1^{er} programme de l'opération validé a pour objet :

1. de retravailler la place du village, pour créer un endroit fédérateur, sécurisé et accessible PMR, en redéfinissant et aménageant le passage de la route départementale ainsi que par la création d'un espace accueillant à visée touristique et économique instituant une zone de placement pour les commerçants ambulants, une halle et une zone d'accueil pour les gens de passage et habitants.

2. D'élaborer un espace de loisirs, qui est pensé comme une zone d'accueil des activités scolaires mais aussi socioculturelles et sportives en direction donc des enfants, des habitants et des touristes. Cet espace de loisirs prévoyant de contenir une aire de jeux, un terrain de pétanque, un terrain stabilisé avec un skate parc, un espace libre pour des activités de plein air avec l'installation de cages de foot, une placette et des bancs d'accueil.
3. De réaliser la mise en accessibilité du cimetière dans le cadre de la réalisation de l'ADAP validé en 2016.

Les objectifs poursuivis par cette première programmation sont les suivants :

- Création d'un espace public sécurisé et accessible pour tous

Un travail sera réalisé plus particulièrement sur la RD au niveau de la place et donc au croisement avec la route allant aux espaces de loisirs et scolaire, ainsi que sur l'ensemble des cheminements de l'espace du centre bourg. L'objectif étant de minimiser la voirie en favorisant les circulations douces pour développer et sécuriser les pratiques piétonnes en toutes conditions (périodes touristiques et périodes scolaires, avec et sans neige...) essentielles pour les habitants et les visiteurs mais aussi pour améliorer les conditions de la traversée du village pour les automobilistes et services de transports (lisibilité des usages piétonniers, visibilité des patrimoines et des espaces publics, adaptation logique de la vitesse, fluidité du trafic, visibilité et accessibilité des espaces de stationnement, faciliter l'arrêt et le stationnement des véhicules, y compris le transport public..)

- Développement d'un espace public qualitatif

Cet espace s'orientera vers un développement touristique et économique : espace public central, d'arrêt, de représentation, de commerce et d'activités.

- Mise en accessibilité

Améliorer l'accessibilité des bâtiments et espaces publics aux personnes en situation de handicap: accessibilité de l'ensemble des espaces publics, cimetière compris.

- Mise en place d'un parc de loisirs

Le but étant de renforcer et développer les activités scolaires, sportives, touristiques, sociales et culturelles par la création d'une aire de loisirs ouvertes, adaptables et pour tous.

Au vu d'une démarche engagée sur le bâtiment patrimonial de l'Ancienne Ecole de Garçons qui se situe sur la place du village. La Municipalité a décidé de reporter la réalisation de la place à 2022 et débuter par la réalisation de l'espace de loisirs et la mise en accessibilité du cimetière.

Ces deux opérations ont fait l'objet d'un Avant-Projet Définitif validé par le Conseil Municipal du 19/11/2019 puis d'un appel d'offre pour sélection des entreprises. Le chantier de travaux a commencé en septembre 2020 et se finalisera en mai 2021, pour une inauguration des espaces prévue le 5 juin 2021.

Le projet de place sera repensé avec la future requalification de l'Ancienne Ecole de Garçons qui est prévue pour 2022.

Le programme de requalification paysagère des espaces publics du centre village de Cordéac se poursuivra ensuite par la réalisation du parking du cimetière, de la traversée du village et de la réhabilitation de espaces publics du quartier de Chalanne. Espaces qui représentent actuellement des points d'insécurité et qui demande à être valorisés pour créer des espaces de vie collectifs et partagés, encouragés les mobilités douces et revitaliser le village. La réalisation de cette phase sera laissée à la prochaine municipalité dans le cadre du mandat prochain.

► LES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action indiquent la nature technique de l'action. Il peut s'agir de grands corps de métier. Une même action peut couvrir plusieurs domaines d'action. Le domaine d'action principal correspond au "cœur de métier" de l'action. Les domaines secondaires qualifient des facettes moins centrales de l'action.

Domaine d'action principal (obligatoire) : Aménagement

Domaine(s) d'action secondaire(s) : Opération de requalification

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins

Tiers lieux
Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

1. Mai 2021 : Fin de la phase 1 - Réalisation de l'espace de loisirs et de la mise en accessibilité du cimetière
2. Septembre 2021 : Lancement de la phase 2 : Validation de la nouvelle esquisse pour la place du village.
3. Lancement de l'Avant-Projet Définitif
4. Janvier 2022 : Validation de l'APD
5. Validation du PRO – consultation des entreprises
6. Sélection des entreprises
7. Septembre 2022 : Démarrage des travaux
8. Réception de l'espace public
9. 2023 : lancement de la phase 3

3- Financement de l'action

Phases 1 et 2					
Cout de l'opération			Cout HT	Financement de l'opération	
Travaux	Aire de loisirs	140 970,60 €	469 492,20 €	Subvention de la Région	74 731,00 €
	Cimetière	68 139,00 €		Subventions du Département	170 709,00 €
	Place du village	260 382,60 €		Subvention DETR	104 981,00 €
Maitrise d'œuvre	AVP	1ere phase	8 539,82 €	350 421,00 €	
		2ème phase	3 600,00 €	TOTAL des subventions	
	TRAVAUX	1ere phase	12 069,81 €	167 590,63 €	
		2ème phase	20 309,80 €	Autofinancement de la commune	
SPS		1ere phase	2 000,00 €		
		2ème phase	2 000,00 €		
TOTAL			518 011,63 €		

MARCHE DE TRAVAUX - 1ere phase : aire de loisirs et cimetière					
			Financement de l'opération - 1ere phase		
Travaux	Aire de loisirs	142 151,85 €	228 016,86 €	Subvention de la Région	27 300,00 €
	Cimetière	85 865,01 €		Subventions du Département	102 209,00 €
Maitrise d'œuvre	AVP	1ere phase	8 539,82 €		

	TRAVAUX	1ere phase	12 069,81 €	Subvention DETR	47 000,00 €
SPS		1ere phase	2 000,00 €	TOTAL des subventions	176 509,00 €
TOTAL			250 626,49 €	Autofinancement de la commune	74 117,49 €

Équilibre financier de l'action : tableau récapitulant les besoins et les sources de financement

Besoins de financements	Sources de financements
Phase 1 : Aire de loisirs et Cimetière Phase 2 : Place 518 011.63€ HT	Région : 74 731 Département : 170 709 DETR : 104 981 Autofinancement 167 590.63
RÉSULTAT	Budget à l'équilibre
Phase 3 : Le parking du cimetière (86 707 € HT), La traversée du village (323 355.54€ HT) et le Quartier de Chalanne (98 319.14€ HT) 508 381.68€HT	Département ETAT Autofinancement et emprunt
RÉSULTAT	financement à trouver

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la **définition d'objectifs précis et chiffrés** et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;

- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Exemple dans le domaine de l'énergie : Crédit d'une chaufferie bois

- indicateur de réalisation : la chaufferie est en service : oui ou non ? Date de mise en production de la chaufferie ?
- indicateur de résultat : quantité de chaleur produite annuellement par la chaufferie bois.
- indicateur d'impact : émissions de gaz à effet de serre, emplois induits, structuration de la filière

En fonction des autres objectifs du projet, on pourrait interroger l'origine du bois, l'impact sur la qualité de l'air et sur la circulation.

Exemple dans le domaine de la formation : imaginons une nouvelle formation en agro-écologie :

- indicateur de réalisation : la formation est ouverte : oui ou non ? Date d'ouverture de la formation ?
- indicateur de résultat : nombre d'élèves formés
- indicateur d'impact : SAU en bio, revenus des agriculteurs formés, mètres linéaires de haies plantées, etc.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Réalisation de l'aire de loisirs et de la mise en accessibilité du cimetière	Accessibilité des espaces Utilisation de l'espace par les types de publics identifiés : enfants, habitants, associations, touristes, gens de passage.	Pratique du sport - développement d'activités
Réalisation de la place du village		Développement de l'activité économique et touristique
Réalisation de la phase 3 : traversée du village, parking du cimetière et quartier Chalanne	Sécurisation des mobilités	Moins de risques routiers



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE ACTION

ACTION N° 9

Programme de rénovation et de transition énergétique sur le parc de logements communaux

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) :

- Diminution de la consommation énergétique du parc de logements et abandon des énergies fossiles : nos logements communaux sont anciens et consomment beaucoup d'énergie. Notre but est d'atteindre une efficacité énergétique et de baisser les consommations de nos logements tout en abandonnant si possibles les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.
- Objectif social de lutte contre la précarité thermique et confort thermique des locataires : nos logements ont des loyers bas permettant l'installation de ménage à faibles revenus qui n'ont pas les moyens de chauffer convenablement ces logements.

- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote de l'action : commune de Châtel-en-Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle de chaque partenaire :

FINANCEMENT : Département, Commune, Etat

MAITRE D'OUVRAGE : commune de Châtel-en-Trièves

SUIVI/ÉVALUATION : Conseiller en énergie partagé TE38, AGEDEN

- Opérationnalité : dès 2021

Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé de l'action

La Commune de Châtel-en-Trièves, commune rurale de montagne de moins de 500 habitants intégrée dans la Communauté de Communes du Trièves et dans l'objectif Territoire à énergie Positive, a un parc de logement important par rapport à sa taille. Elle dispose en tout de 20

logements du T2 au T5, tous occupés par des publics divers : familles avec enfants, foyers monoparental, personnes en précarité, personnes âgées, jeunes actifs, etc.

Depuis sa création, la commune s'implique de manière active à conduire une politique de rénovation énergétique de ses bâtiments. Cette politique s'est traduite par des travaux menés sur plusieurs bâtiments utilisés par les services communaux mais aussi sur des logements communaux.

Chaque année, elle porte un programme de rénovation thermique et de transition énergétique sur ses bâtiments dont ses logements loués. Une pluralité de travaux sont portés sur différents logements. Les loyers de nos logements communaux sont des loyers maîtrisés permettant la prise à bail à tout type de personnes souhaitant s'installer. Ces loyers ne permettent pas de financer des travaux de rénovation.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Diminution de la consommation énergétique du parc de logements et abandon des énergies fossiles : nos logements communaux sont anciens et consomment beaucoup d'énergie. Notre but est d'atteindre une efficacité énergétique et de baisser les consommations de nos logements tout en abandonnant si possibles les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.
- Objectif social de lutte contre la précarité thermique et confort thermique des locataires : nos logements ont des loyers bas permettant l'installation de ménage à faibles revenus qui n'ont pas les moyens de chauffer convenablement ces logements.

Avec la fin des aides aux travaux liés au programme TEPOS, les aides attribuées aux communes pour la rénovation de leurs parcs de logement ne sont pas nombreuses. Au vu des enjeux environnementaux et climatiques la rénovation et la transition énergétique des logements communaux apparaît essentielles pour tendre ensemble à une dynamique de développement durable.

En 2020, la municipalité a conduit une première partie de son programme de rénovation énergétique :

- Maison de la forêt Ouest : création d'un sas d'entrée et installation d'un poêle à granulé
- Rez-de-chaussée de l'ancienne école de Saint Sébastien : changement des menuiseries et des convecteurs électriques
- Chalet vert : mise en place d'une chaudière à granulés

En 2021, une deuxième phase est prévue comprenant :

- La mise en place d'un chauffe-eau solaire
- Le changement des fenêtres d'un de nos appartements
- L'isolation des combles de 6 de nos logements

En 2022, il est déjà pré ciblé : de remplacer une chaudière, de continuer de déployer des chauffe-eaux solaires et de remplacer une toiture pour un montant estimatif de 55 000€.

Sur la durée de son mandat, la municipalité a prévu de réaliser au moins 30 000€ de travaux par an en vue de rénover énergétiquement son parc de logement.

► LES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action indiquent la nature technique de l'action. Il peut s'agir de grands corps de métier. Une même action peut couvrir plusieurs domaines d'action. Le domaine d'action principal correspond au "cœur de métier" de l'action. Les domaines secondaires qualifient des facettes moins centrales de l'action.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Énergies**

Domaine(s) d'action secondaire(s) : Efficacité énergétique

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

2^{ème} trimestre 2021 : devis et demande de subventions programme 2021

3^{ème} trimestre 2021 : réalisation du programme 2021 et chiffrage des travaux du programme 2022

4^{ème} trimestre 2021 : demande de subventions pour programme 2022

2^{ème} trimestre 2022 : réalisation programme 2022

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes.

Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ? Les partenaires et leurs engagements réciproques

3- Financement de l'action

Travaux de rénovation énergétique Parc de logements communaux	programme sur 6 ans
2021	30 000€
2022	55 000€
2023	30 000€
2024	30 000€
2025	30 000€
2026	30 000€
TOTAL	205 000€

Financements correspondants : lister les financements déjà demandés, validés, à trouver :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DREAL,

ADEME

BANQUE DES TERRITOIRES,

BPI FRANCE

DÉPARTEMENT

ANAH, AGENCE DE L'EAU

ÉNERGÉTIENS

etc...

Équilibre financier de l'action : tableau récapitulant les besoins et les sources de financement

Besoins de financements	Sources de financements
Travaux de rénovation et de transition énergétique 205 000€	Fonds propres – 20% DSIL – 25% Département – 20%

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la **définition d'objectifs précis et chiffrés** et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Mise en place d'un chauffe-eau solaire	Économie d'énergie Utilisation d'une énergie renouvelable et non fossile. En moyenne grâce au chauffe-eau solaire les économies d'énergies s'élèvent à 60%	
Changement des fenêtres d'un appartement	Économies d'énergies consommées et réduction des factures énergétiques La pose de menuiseries en double vitrage permet de réduire les déperditions énergétiques de 10 à 18 %.	Amélioration du confort et de l'hygiène
Isolation des combles de 6 logements	Économies d'énergies consommées et réduction des factures énergétiques	
Changement par une chaudière granulée	Utilisation d'une énergie renouvelable et non fossile	

	<p>Gain sur le coût de fonctionnement de l'ordre de 30 % minimum entre la consommation de propane et la consommation de bois.</p> <p>cout de fonctionnement avec un poêle à granulés revient à plus de 50 % moins cher en comparaison d'un système électrique</p>	
Changement d'une toiture	Économies d'énergies consommées et réduction des factures énergétiques	



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE ACTION

Action N° 10

Revitalisation de la Marmottière

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) :

1. Disposer d'un équipement touristique territorial incluant un nombre de couchages important
2. Réhabiliter une cuisine collective pour de la liaison chaude et froide pour le restaurant communal, et autres structures intercommunales ainsi que pour du portage à domicile.
3. Accueillir des activités économiques et touristiques

- Projet rattaché à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote envisagé : Commune de Châtel-en-Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Financement : Communauté de Communes, Région, Département, Etat

Maître d'ouvrage : Commune de Châtel-en-Trièves

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Maître d'œuvre

Suivi/Évaluation : Commune de Châtel-en-Trièves, Communauté de Communes

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : **2021**

- Mise en œuvre du projet envisagé : Phase 1 réhabilitation de la cuisine en 2021/Phase 2 réhabilitation du bâti en 2023.

2- Descriptif détaillé du projet

La Commune a la propriété d'un ensemble de bâtiments dénommé « La Marmottière », antérieurement affecté à un usage d'auberge puis de colonie de vacances. Cet ensemble de bâtiments n'est plus exploité depuis plusieurs années mais reste dans un état correct.

Les objectifs quant à la revitalisation de ce bâtiment sont multiples :

1. Réhabiliter la cuisine collective
2. Proposer un équipement touristique comprenant de l'hébergement
3. Créer un tiers lieu regroupant activités touristiques et économiques pour dynamiser la structure toute l'année.

Réhabiliter la cuisine collective :

L'un de ces bâtiments, le bâtiment A, dispose d'une cuisine collective que la Commune souhaiterait réhabiliter en vue de la remettre en exploitation pour proposer une restauration collective locale et de qualité à tous et en particulier aux enfants, personnes âgées et personnes fragiles/isolées (repas sur place, repas en liaison chaude et/ou froide et repas à emporter). Cet équipement s'inscrit dans une logique de fourniture de repas pour un autre équipement communal (requalification de l'Ancienne école de Garçons) qui sera fourni en repas en liaison chaude et froide depuis la cuisine de la Marmottière.

La municipalité, dans le cadre de ses orientations politiques et en réponse au contexte sanitaire, a mis en place une pluralité de services en direction de ses habitants et notamment des plus fragiles. Ces nouveaux services ont fait émerger certains constats :

1. Difficultés financières des familles pour proposer quotidiennement des repas complets répondant aux besoins nutritionnels des enfants.
2. Difficultés pour s'approvisionner, liées à l'éloignement des commerces pour certains foyers et aux impossibilités de se déplacer pour certaines personnes fragilisées.
3. Les besoins relationnels et les liens tissés grâce ces différentes formes de services à la population se sont clairement exprimés depuis le début de la crise sanitaire.

Le but est de pouvoir disposer d'un équipement aux normes, remis en fonctionnement qui permettrait de réaliser des repas de qualité, sains, réalisés avec des produits locaux et à un prix abordable, sur place et à emporter. L'objectif par cette réhabilitation est de répondre à une mission de sécurité alimentaire et développement économique local.

Les repas préparés à la Marmottière auraient :

- pour premier débouché le restaurant collectif communal idéalement situé au centre du village et aux abords des voies touristiques et ouvert aux scolaires, personnes âgées, actifs, habitants et gens de passage.
- Mais aussi les services de portage de repas à domicile et les communes voisines qui ont fait remonter leurs besoins en termes de restauration collective locale.

La Commune a déjà mené un audit sur la réhabilitation de la cuisine. Un dossier de candidature va être déposé en juin dans le cadre de l'appel à projets du Plan de Relance « Alimentation locale et solidaire » pour un retour en juillet 2021 impliquant une réalisation de l'action avant novembre 2021.

Les impacts attendus sont les suivants :

- Sur le plan économique :

- Création d'un poste de cuisinier et d'un poste de gestionnaire.
- Approvisionnements en produits locaux auprès des exploitants agricoles locaux

- Faciliter l'installation de projets agricoles et artisanaux en lien avec la restauration collective avec l'enjeu de faciliter les reprises de fermes et d'exploitations dans le cadre des départs à la retraite à court ou moyen termes.

- Sur le plan social :

- Rompre l'isolement des personnes (personnes âgées, vulnérables, non motorisées, etc) par l'organisation d'une restauration collective. Recréer du lien social.
- Garantir l'accès à une alimentation de qualité à prix raisonnable pour des personnes en précarité.

- Sur le plan environnemental :

- Achats en circuit court
- Achats de produits biologiques
- Prise en compte de la loi Egalim avec notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Proposer un équipement touristique comprenant de l'hébergement :

Sur les 3 bâtiments nous disposons actuellement d'une capacité de 82 lits.

A proximité immédiate de ce site se trouve un Parc Résidentiel composé de 10 chalets de loisirs de 27m² pouvant recevoir au total 49 personnes. Cet équipement étant actuellement géré en direct par la mairie et disponible sur le site des Gites de France.

D'un point de vue touristique, la Commune s'inscrit dans le territoire Trièves, situé à l'extrême Sud du département de l'Isère, à la jonction de trois départements Hautes Alpes, Drôme et Isère.

La Commune de Châtel-en-Trièves dispose d'un potentiel touristique certain. Elle étage son territoire des berges du Drac jusqu'au sommet du Pic de l'Obiou, point culminant du massif du Dévoluy au sud et sur sa bordure Ouest, au sommet du Châtel (ou Bonnet de Calvin). Nous pouvons ainsi passer des flancs abrupts et inhospitaliers de la tumultueuse rivière à de riants plateaux où se concentre la vie des habitants de la commune. Cette topographie offrant de magnifiques perspectives dignes d'un des plus beaux fjords de Norvège, et la possibilité d'y pratiquer entre autres la pêche, la randonnée et l'équitation.

La sortie de l'autoroute à Monestier de Clermont et la proximité de l'agglomération grenobloise apporte passage et touristes. La Communauté de Commune et l'office de Tourisme du Trièves structurent l'offre touristique du Territoire qui offre un lot d'activités diverses mais qui manque de capacité d'hébergement.

L'objectif est donc de restructurer cet hébergement touristique pour mettre en place un équipement permettant la création de couchages individuels ou de groupe pour découvrir le territoire et y séjourner, dans une logique intercommunale.

Le but final étant de proposer en gestion à un porteur de projet l'ensemble du site de la Marmottière et des PRL. Ainsi, il également envisagé de créer un logement sur le site pour permettre la présence continue d'un gestionnaire.

Pour structurer la démarche, la Commune s'est rapprochée de la Région AURA pour se faire accompagner via le dispositif « Equipement permettant la création de couchages individuels ou de groupe pour découvrir le territoire et y séjourner. » qui prend en charge la réalisation d'une étude par

un cabinet missionné par la Région qui portera sur le positionnement du marché et de la clientèle, l'identification de scénarios d'aménagement, les pré-chiffrages techniques et économiques.

La mise en place d'une structure d'hébergement aura des retombées économiques liées au tourisme pour l'ensemble des partenaires du Trièves.

Créer un tiers lieu regroupant activités touristiques et économiques pour dynamiser la structure toute l'année

Dans le but de dynamiser la structure de la Marmottière ainsi que le territoire Trièves, il est envisagé de créer un tiers lieu regroupant des activités plus larges que celle liée au tourisme (espace de coworking, lieu de partage des savoirs faire, etc.). La Commune s'inscrit au cœur de l'action mené par la Communauté de communes du Trièves qui a mandaté sur 2021 une étude consacrée aux tiers lieux et qui permettra d'identifier et de structurer les besoins des habitants du Trièves.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Économie verte et circulaire/ Agriculture et alimentation**

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Tourisme durable/ Restauration

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification

	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

A) Réhabilitation de la cuisine collective

1. Audit sur la réhabilitation de la cuisine.
2. Dépôt d'un dossier de candidature en juin 2021 dans le cadre de l'« Appel à projets « Alimentation locale et solidaire »
3. Retour en juillet 2021 pour notification de subvention
4. Réalisation de l'action avant novembre 2021.

B) Proposer un équipement touristique comprenant de l'hébergement et créer un tiers lieu regroupant activités touristiques et économiques pour dynamiser la structure toute l'année

1. Etude touristique menée par la Région : deuxième semestre 2021
2. Etude sur les Tiers Lieux mené par la Communauté de Communes du Trièves : deuxième semestre 2021
3. Définition d'un programme : 2ème trimestre 2022
4. Recrutement d'un maître d'œuvre pour esquisse et pré-chiffrage du projet : 2^{ème} semestre 2022
5. APD, autorisation d'urbanisme et consultation des entreprises : 1^{er} semestre 2023
6. Travaux : 2eme semestre 2023
7. Réception : Début 2024

3- Financement du projet

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet si possible.

Réhabilitation et mise en fonction de la cuisine collective :

	HT
Rénovation	15 000,00 €
Equipements	19 413,00 €
Vaisselle et batterie	2 000,00 €
Lingerie et sanitaire	2 000,00 €
Pharmacie	100,00 €
Peinture	10 000,00 €
Mobilier	5 000,00 €
tel, internet, informatique	3 000,00 €
	56 513,00 €

Demande de financement à hauteur de 80% dans le cadre de l'Appel à projets « Alimentation locale et solidaire » du Plan de Relance.

Proposer un équipement touristique comprenant de l'hébergement et créer un tiers lieu regroupant activités touristiques et économiques pour dynamiser la structure toute l'année

Cout de la maîtrise d'œuvre, des travaux, du mobilier entre autres couts encore non identifiés et chiffrés.

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DIRECCTE,

DRAAF

ADEME

CCT Trièves

Appel à projet – Plan de relance

DEPARTEMENT

REGION

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'anticiper la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce dès la phase projet. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisément de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Fonctionnement de la cuisine centrale	Fabrication de repas (entre 20 et 100)	Sécurité alimentaire des personnes précaires
Ouverture d'un lieu d'hébergement	Accueil de touristes et de groupes	Augmentation des touristes sur le Trièves et des recettes des partenaires touristiques
Tiers lieux ouvert	Siège d'activités pérenne et non saisonnière	Développement économique



CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE PROJET

Projet N° 1

Travaux de mise aux normes et d'amélioration du réseau de chaleur de Mens

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) : en quelques lignes
- Projet rattaché à l'axe stratégique n° 1 défini dans le projet territorial
- Porteur/Pilote envisagé : Communauté de communes du Trièves
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation
- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : en 2021 en 2022
- Mise en œuvre du projet envisagée : X en 2022 en 2023 en 2024 et plus
Préciser l'échéance si possible : 3^{ème} trimestre

2- Descriptif détaillé du projet

En juillet 2008, la communauté de communes du canton de Mens, devenue en 2012 communauté de communes du Trièves (suite à la fusion des 3 ex-communautés de communes des cantons du Trièves),

a entrepris la réalisation, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, d'un réseau de chaleur au terme du contrat de délégation.

Cette délégation s'achève le 3 novembre 2021. Lors de la séance du 1^{er} février 2021, le conseil communautaire du Trièves a opté pour une gestion en régie (dotée de la seule autonomie financière) de ce réseau de chaleur au terme du contrat de délégation.

L'actuelle chaufferie et le réseau de chaleur, qui datent de 2008, nécessitent d'importants travaux de mise aux normes et d'amélioration.

Type de travaux à réaliser :

Une étude en cours sur la gestion en régie du réseau de chaleur comprend la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement pour la mise aux normes et l'amélioration de ce réseau.

Domaine d'action principal (obligatoire) : Production d'EnR

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Efficacité énergétique

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves

Services aux territoires et citoyens	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Démarrage des travaux : 3 ème trimestre 2022

3- Financement du projet

Coût de l'opération prévisionnel : 500 000 € HT

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ
DEPARTEMENT
ETAT

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'anticiper la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce dès la phase projet. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisé de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

CRTE de la communauté de communes TRIEVES

FICHE PROJET

PROJET N° 2

RÉNOVATION D'UNE TOITURE PERMETTANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR UN BÂTIMENT COMMUNAL

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) : Développement des énergies renouvelables sur le territoire.
- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial : Transition énergétique.
- Porteur/Pilote de l'action : Commune de CHATEAU BERNARD
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant : Centrale Villageoise du TRIEVES
Identifier le rôle de chaque partenaire : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation
- Opérationnalité : en 2021 en 2022 en 2023 et plus
Préciser l'échéance si possible : 2e semestre 2022.

2- Descriptif détaillé du projet

Suite à l'arrivée récente, dans le parc immobilier de la commune de CHATEAU-BERNARD, d'un hangar de 750 m², une réflexion a été entamée pour l'usage d'un tel bâtiment. Cette structure est d'origine agricole. Afin d'amoindrir le coup financier de l'achat de ce bâti, aux travaux à y effectuer, tout en participant à la transition énergétique et en générant des revenus pour la commune, l'installation de panneaux photovoltaïques s'est imposée.

Lors de la visite de la Centrale Villageoise du Trièves il s'est confirmé que la toiture en son état actuel rendait impossible pour le moment la réalisation de ce projet. Il s'agit d'une toiture en tôle amiantée. Notre dossier porte donc sur la dépose de la toiture « amiantée » actuelle et l'installation d'un toit répondant aux règles sanitaires et environnementales, permettant l'installation de panneaux

photovoltaïques. Les délais étant un peu court, il ne nous a pas été possible de chiffrer le désamiantage ainsi que la dépose des tuiles fibrociment et pose de bac acier ?

L'idée est de partir de l'objectif final de l'action pour lister les différentes étapes, les possibles obstacles, le calendrier, les acteurs à impliquer à chaque étape ...

N'hésitez pas à être précis, Exemple : Installation de 400 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école communale ...

La description détaillée d'une action permettra en outre de contextualiser l'action (mise en cohérence de l'action avec les démarches supra : SCOT, SRADDET, Stratégie régionale Eau-Air-Sol, Stratégie nationale bas carbone, Programmation pluriannuelle de l'énergie, etc.) et de faire le lien entre ladite action et les autres démarches déjà engagées sur le territoire. En effet, une action peut être reprise dans le CRTE pour en dynamiser la mise en œuvre, établir un relais partenarial avec le cadre d'action initial (PCAET, CTE, TEPOS, Plan de gestion de milieux naturels, Contrat de rivière, dispositif PVD, etc.) ou être complémentaire et contributive aux objectifs inscrits dans les démarches pré-existantes au CRTE.

Dans cette rubrique, il vous est par ailleurs proposé de « classer » votre action selon un référentiel commun établi sur la base de celui qui existe pour les CTE (contrat de transition écologique). En effet, une plateforme informatique dédiée aux CRTE sera prochainement mise en place. Cette plateforme devrait s'inspirer de celle qui existe déjà pour les CTE (vous pouvez la consulter à l'adresse suivante : <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr>). Le travail de classement que vous réaliserez facilitera par la suite la saisie des actions sur cette plateforme et la mise en place d'un moteur de recherche efficient. Il vous est ainsi demandé d'essayer de classer vos actions selon les domaines énoncés ci-après

► LES DOMAINES D'ACTION

Le domaine d'action principal concerne les **Energies** et génère les actions secondaires de : production d'EnR, de rénovation et d'opération de requalification.

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative

	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Suite au diagnostic fourni lors de l'achat de ce bâtiment nous attendons le premier devis pour avoir la confirmation d'un appel d'offre.

Une étude préalable est demandée à plusieurs acheteurs possibles

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes.

Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux? Les partenaires et leurs engagements réciproques

3- Financement de l'action

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet le cas échéant :

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ?

Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Financements correspondants : lister les financements déjà demandés, validés, à trouver :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DIRECCTE,

DREAL,

DRAAF,
 DRAC
 ADEME
 BANQUE DES TERRITOIRES,
 BPI FRANCE
 PARTENARIATS PRIVES
 RÉGION
 DÉPARTEMENT
 ANAH, AGENCE DE L'EAU
 ÉNERGÉTIENS
 etc...

Équilibre financier de l'action : tableau récapitulant les besoins et les sources de financement

Besoins de financements	Sources de financements
RÉSULTAT	Budget à l'équilibre solde créditeur financement à trouver

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la **définition d'objectifs précis et chiffrés** et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Exemple dans le domaine de l'énergie : Crédit d'une chaufferie bois

- indicateur de réalisation : la chaufferie est en service : oui ou non ? Date de mise en production de la chaufferie ?
- indicateur de résultat : quantité de chaleur produite annuellement par la chaufferie bois.
- indicateur d'impact : émissions de gaz à effet de serre, emplois induits, structuration de la filière

En fonction des autres objectifs du projet, on pourrait interroger l'origine du bois, l'impact sur la qualité de l'air et sur la circulation.

Exemple dans le domaine de la formation : imaginons une nouvelle formation en agro-écologie :

- indicateur de réalisation : la formation est ouverte : oui ou non ? Date d'ouverture de la formation ?
- indicateur de résultat : nombre d'élèves formés
- indicateur d'impact : SAU en bio, revenus des agriculteurs formés, mètres linéaires de haies plantées, etc.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact



CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE PROJET

Projet N°3

Nom du Projet RÉNOVATION DE LA GRANGE DIDIER

1- Descriptif synthétique du projet

OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Rénover thermiquement la salle** pour qu'elle puisse servir tout au long de l'année
- **Installer une centrale de production électrique photovoltaïque** sur le toit
- **Installer un système solaire thermique** pour l'Eau Chaude Sanitaire

OBJECTIFS D'ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- **Créer une salle de pratiques physiques et sportives** pour les associations et les habitants des villages environnants
- **Adapter ces aménagements pour en optimiser l'utilisation** et qu'elle puisse en week-end et quelle que soit la saison, accueillir les évènements importants de la commune et des associations Trièvoises

OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ ET DE COMPLÉMENTARITÉ

- **Utiliser un bâtiment existant**, avec des structures solides et un toit en bon état, mais en attente de rénovation depuis de nombreuses années plutôt qu'un bâtiment neuf
- **Limiter les déplacements des pratiquants en créant un équipement de proximité, complémentaire aux salles existantes** pour accueillir des ateliers réguliers d'activités physiques et sportives

OBJECTIFS DE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

- **Associer les habitants à la réflexion** avec un appel à idées
- **Associer les associations et pratiquants du Trièves** avec des groupes de travail thématique par discipline sportive se constituent pour travailler et optimiser les activités accueillies.

AXES STRATÉGIQUES

Projet rattaché aux **axes stratégiques 1 & 3** définis dans le projet territorial :

- **Une Transition écologique** qui s'appuie sur :

- . la production d'énergies renouvelables,
- . la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics,
- . une politique de réduction des transports

- **Le maintien d'une offre de services de qualité à la population** pour maintenir l'attractivité du territoire et améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements

PORTEUR/PILOTE ENVISAGÉ :

MAIRIE DE MONESTIER DU PERCY

PARTENAIRES

Ageden	– accompagnement préalable
Architecte	– étude de faisabilité + maîtrise d'œuvre
Développement et collectivités	– simulation financière
Mairie de monestier du percy	– maître d'ouvrage + financement
Cct	– intégration au plan de relance – évaluation activités complémentaires
Département	– financement
Région	– financement
Office national du sport	– financement
Banque des territoires	– emprunt GPI AMBRE

LANCLEMENT DES RÉFLEXIONS, DIAGNOSTICS OU ÉTUDES : en 2021

MISE EN ŒUVRE DU PROJET : en 2022

ÉCHÉANCIER :

- . Finalisation des devis de travaux au 1^{er} semestre 2022
- . Démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2022

2- Descriptif détaillé du projet

LA SALLE AUJOURD'HUI

La Grange Didier, est une grande salle de 278m², avec une grande ouverture sous plafond (290m² de murs) et une charpente magnifique du début du début du XXème siècle (378m² de toiture), le toit a été refait à neuf. Elle est propriété de la commune, et se situe au centre du village, juste au-dessus de la salle communale qui sert pour des réunions et le local de l'ancien épicerie, qui accueille aujourd'hui le BiauPanier. Mais cette salle est restée en attente de rénovation pendant de longues années. Aujourd'hui, elle ne dispose d'aucune isolation thermique ce qui la rend difficilement utilisable 8 mois par an, ou au prix de moyen de chauffage énergivore (soufflant notamment).

VERS UNE SALLE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVES

La nouvelle municipalité de Monestier du Percy s'est donnée comme objectif prioritaire de rénover les bâtiments communaux en attente. Nous ne souhaitons pas créer une énième grande salle des fêtes, les villages alentours en sont pourvus, mais imaginer plutôt de créer une salle d'activité physiques et sportives qui viennent compléter les salles existantes aux alentours et permettent la pratique d'activités qui n'ont pas de salles publiques les accueillant ou qui ne peuvent être pratiquées que bien plus loin (Mens, Monestier de Clermont dans le meilleur des cas, l'agglomération parfois). Ni gymnase, ni salle des fêtes, c'est une nouvelle idée de la salle communale que nous souhaitons mettre en œuvre.

Nous avons lancé un appel à idées auprès de la population de Monestier du Percy pour avoir une première idée des besoins et vérifier la pertinence. 37 questionnaires sont retournés remplis correspondant à 68 habitants faisant part de leur idées (soit 29 % des habitants de Monestier du Percy), avec une très forte participation des 30-50 ans et des +50 ans.

Sur les personnes qui répondent à la question sur leur pratique actuelle : 58 % pratiquent déjà, dont 35 % dans le Trièves et 23 % ailleurs. 42 % ne pratiquent pas mais souhaiteraient pratiquer une ou plusieurs activités (la moitié de celles qui ne pratiquent pas, ne pratiquent pas pour des raisons de distance).

UNE INSCRIPTION COHÉRENTE DANS LE TERRITOIRE ET COMPLÉMENTAIRE AUX SALLES EXISTANTES

- **Augmentation du nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives régulières**, notamment pour celles et ceux qui y renonçait jusque là à cause de la distance (effet induit : meilleur santé / bien-être)
- **Diminution du nombre de kilomètres effectués par les pratiquants** qui pratiquent aujourd'hui et doivent prendre leur voiture pour rejoindre Mens, Monestier de Clermont ou l'agglomération grenobloise (effet induit : économie d'énergie et de temps)
- **Une offre d'activités qui viendra compléter l'offre existante aux alentours**, en créant de nouveaux créneaux de pratiques permettant de décongestionner les salles existantes, de diversifier l'offre en proposant des activités encadrées par des nouveaux acteurs ou en augmentant les possibilités d'ateliers pour les acteurs existants (effet induit : développement de la vie associative locale)

LES TYPES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES SOUHAITÉES

La danse (45%), et l'escalade (42%), ressortent très fortement. Après examen, il s'avère que les créneaux disponibles pour la danse dans les salles du Trièves sont très insuffisants par rapport à la demande et les intervenants manquent de lieux où proposer des ateliers adultes ou enfants. L'escalade en mur est partiellement pourvu par le collège de Mens (un créneau le mercredi), mais la pratique de l'escalade a beaucoup évolué vers le bloc, car il permet de développer la musculature spécifique et la technicité. On trouve des salles de bloc accessibles dans l'agglomération, mais aujourd'hui, les salles de bloc qui existent dans le Trièves sont toutes dans des lieux privés et réservés au cercle restreint de connaissance des propriétaires. A ce jour aucune salle accessible au public ne propose cela dans le Trièves.

Les activités d'entretien comme le yoga (32%), les arts martiaux ou la gym (23%) sont aussi plébiscités. Là aussi, les créneaux dans les salles manquent et les pratiquants sont amenés à faire des kilomètres pour

pratiquer ou renoncent. Il en va de même pour les activités d'adresse ou de loisirs comme le cirque (19%), le tir à l'arc (16%).

Les activités collectives ou compétitives comme le tennis de table, le badminton, le basket, ou encore le futsalle, le Volley ou le Handball témoignent quand à eux du besoin de se retrouver ponctuellement et collectivement autour d'une activité de loisir collective et récréative.

AUTRES ACTIVITÉS ACCUEILLIES

LE CULTUREL. Un nombre significatif de réponses (plus des 2/3) font ressortir la dimension culturelle souhaitée spectacle occasionnel en partenariat avec le poulailler, cinéma avec les écrans vagabonds, concert et bal, exposition

LA PRATIQUE ARTISTIQUE. Une grande surprise de cette consultation a été le souhait de pratiques artistiques, pour un peu moins de la moitié des répondants : théâtre, musique et chant, travaux manuel, peintures et jeux et activités ludiques. Des week-ends de stages de pratiques seront réservées pour les associations.

LA CONVIVIALITÉ. Le souhait que la grange soit un lieu de retrouvailles a été souligné par plus de la moitié des répondants que ce soit pour des soirées conviviales / repas, des évènements associatifs (loto) ou encore des marchés ou brocantes. Là aussi un certains nombres de créneaux en week-end seront dédiés à ces temps conviviaux.

LES ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX. Il est aussi souligné par certains l'importance de pouvoir utiliser la salle ponctuellement pour des évènements familiaux, nous estimons ceux-ci à 4 à 6 par an.

FRÉQUENCE D'UTILISATION

Certaines activités sportives répondent à une envie de fréquence (1 à plusieurs fois par semaine pour la moitié des pratiquants) pour les activités suivantes : yoga, danse, gym, cirque, escalade, arts martiaux, tir à l'arc

Au regard du souhait d'activités, la salle pourrait être utilisée **170 à 230 jours par an** et nous pourrions créer sur cette salle :

- 2 créneaux scolaires hebdomadaires (70/an) pour les activités physiques de l'école primaire (soit 140h/an)
- 10 créneaux de 2h bedomadaires (350/an) d'activités physiques en soirée du lundi au vendredi (soit 700h / an répartie entre 10 associations)
- 12 week-end de mise à disposition pour les stages ou évènements de 8 à 12 associations sportives ou culturelles du Trièves
- 4 à 6 week-end pour des évènements familiaux
- 6 à 8 week-end pour les évènements organisés par la mairie, le Sou des écoles ou le comité des fêtes
- 6 à 12 créneaux de semaine complète en vacances scolaires pour des stages d'une semaine pour 6 à 8 associations sportives ou culturelles du Trièves ou des expositions.

Soit à l'année : 15 à 20 associations bénéficiaires (dont les 2/3 d'associations sportives)

UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉCOLOGIQUE

Avec la surface du toit de la Grange Didier, nous avons la possibilité de contribuer à une production électrique décentralisée et une production d'ECS économe en énergie (effet induit : production d'énergie décarbonée / économie d'énergie / augmentation des recettes de la collectivité)

Nous avons un potentiel de 36KW crête. Avec une durée de vie de 30 ans, à raison d'une production de 42000 kw/ an, et d'un prix de vente de 0,15 € kw, nous arriverions à un coût total sur 30 ans de 52 000 € (installation + maintenance), pour des recettes totales estimées de 189 000 €, soit une marge financière brute sur 30 ans de 137 000 €, soit 4500€/an environ qui nous aiderons à équilibrer le budget de fonctionnement de la Grange Didier pour permettre un accès et une pratique sportive à moindre coût pour les associations et les pratiquants.

DOMAINE D'ACTION PRINCIPAL (OBLIGATOIRE) :

Aménagement	Rénovation des bâtiments
-------------	--------------------------

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet :

Énergies	Production d'EnR
	Efficacité énergétique
Services aux territoires et citoyens	Culture, sports, loisirs

► CALENDRIER

PRINTEMPS-ÉTÉ 2021 :	ÉTUDE DE FAISABILITÉ
AUTOMNE 2021 :	CHOIX DÉFINITIFS DES AMÉNAGEMENTS
	DÉPÔT EN CONFÉRENCE TERRITORIALE
HIVER 2021-PRINTEMPS 2022 :	DEVIS ENTREPRISES
ÉTÉ 2022 :	DÉMARRAGE DES TRAVAUX
AUTOMNE 2022 :	MISE EN SERVICE DU TOIT PHOTOVOLTAÏQUE
HIVER 2022 :	FIN DES TRAVAUX D'ISOLATION
PRINTEMPS-ÉTÉ 2023 :	RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
AUTOMNE 2023 :	MISE EN SERVICE

3- Financement du projet

PREMIER CHIFFRAGE

En attendant l'étude de faisabilité qui permettra au cabinet d'architecte de chiffrer précisément avec un économiste de la construction les coûts de la rénovation, nous pouvons aujourd'hui tabler sur un pré-chiffrage à hauteur de :

10 000 € d'études de faisabilité (Grange Didier + toit photovoltaïque + chauffage)

540 000€ de travaux de rénovation dont travaux d'isolation thermique, chauffage et ECS

40 000 € d'installation photovoltaïque

60 000 € de maîtrise d'œuvre

60 000 € d'équipements

Soit un total de 710 000 €

LES FINANCEMENTS MOBILISÉS

DÉPARTEMENT	(35%)	CONFÉRENCE TERRITORIALE	= 248 500 €
RÉGION AURA	(5%)	BAT. SPORTIFS DE PROXIMITÉ	= 35 500 €
ÉTAT	(40%)	DSIL/DTER (CRTE TRIEVES)	= 284 000 €
MAIRIE	(20 %)	BANQUE DES TERRITOIRES	
		PRÊT GPI AMBRE	= 71 000 €
		BANQUE EUROPÉENNE D'INV. (via BdT)	
		PRÊT RELANCE VERTE	= 71 000 €

ESTIMATION DES DÉPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt	7 150 €	Créneaux sportifs	6 000 €
Fluides et chauffage	12 400 €	Créneaux location week-end	7 200 €
Assurances	600 €	Créneaux stages	3 650 €
Entretien et maintenance	3 000 €	Vente production électrique	6 300 €
TOTAL	23 150 €	TOTAL	23 150 €

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉSULTAT

- **INDICATEURS DE RÉALISATION :**

- MAINTIEN DU CALENDRIER PRÉVU
- TENUE DES COÛTS

- **INDICATEURS DE RÉSULTAT :**

- VOLUME D'INSCRIPTION DES ASSOCIATIONS ET FAMILLES DANS LES CRÉNEAUX DISPONIBLES
- FRÉQUENCE D'UTILISATION
- OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FONCTION DES ACTIVITÉS

- **INDICATEURS D'IMPACT :**

- RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS DES PRATIQUANTS
- AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACTIVITÉ SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE
- AUGMENTATION DU NOMBRE DE PRATIQUANTS
- AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE ET DÉCENTRALISÉE
- RELANCE DE L'EMPLOI LOCAL PENDANT LA PHASE DES TRAVAUX ET RENFORCEMENT DE L'EMPLOI DES INTERVENANTS SPORTIFS DU TERRITOIRE



CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE PROJET

Projet N°4

Nom du Projet RÉNOVATION DE LA MAISON ALPHONSE

1- Descriptif synthétique du projet

OBJECTIFS D'OPTIMISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

- La maison Alphonse fait partie des bâtiments communaux **en attente de réhabilitation depuis de nombreuses années.**

- **Optimiser le système de chauffage** en mutualisant un système de chauffage commun à la Maison Alphonse et la Grange Didier à proximité immédiate.

OBJECTIFS DE CRÉATION DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX JEUNES ACTIFS ET AUX FAMILLES

- **Utiliser un bâtiment existant**, avec des structures solides et un toit en bon état, mais en attente de rénovation depuis de nombreuses années plutôt qu'un bâtiment neuf

OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Rénover thermiquement la maison Alphonse**

- **Installer un système solaire thermique** pour l'Eau Chaude Sanitaire

Projet rattaché à l'axe stratégique n°1 défini dans le projet territorial :

- **Une Transition écologique** qui s'appuie sur :

- . la production d'énergies renouvelables,
- . la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics,

- Porteur/Pilote envisagé :

MAIRIE DE MONESTIER DU PERCY

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Ageden	– accompagnement préalable
Architecte	– étude de faisabilité + maîtrise d'œuvre
Développement et collectivités	- simulation financière
Mairie de monestier du percy	– maître d'ouvrage + financement
Cct	– intégration au plan de relance
	– évaluation activités complémentaires
Département	– financement
Région	– financement
Office national du sport	– financement
Banque des territoires	– emprunt GPI AMBRE

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : **X en 2021** en 2022

- Mise en œuvre du projet envisagée : **X en 2022** en 2023 en 2024 et plus

Préciser l'échéance si possible :

- . Finalisation des devis de travaux au 1^{er} semestre 2022
- . Démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2022

2- Descriptif détaillé du projet

LA MAISON ALPHONSE AUJOURD'HUI ET LES SCENARII D'AMÉNAGEMENT

La Maison Alphonse, est un bâtiment de 210m², entouré d'un jardin. Elle est propriété de la commune, et se situe à l'entrée du centre-village. Mais ce bâtiment, qui a autrefois accueilli des appartements, est restée en attente de rénovation pendant de longues années. Aujourd'hui, il ne dispose d'aucune isolation thermique ce qui le rend complètement inhabitable.

Nous abordons cette rénovation dans un contexte global de gestion des bâtiments communaux et notamment :

- créer des appartements au coeur du village
- rendre la mairie accessible
- améliorer les conditions et capacités d'accueil du restaurant du village l'Aller-retour

3 SCÉNARII SONT AUJOURD'HUI À L'ÉTUDE :

*** Scénario A

- . Laisser la mairie où elle est et la rendre accessible (plusieurs pistes à l'étude)
- . Rénover la Maison Alphonse et créer 3 appartements (2 petits appartements au rdc et 1 grand appartement à l'étage)
- . Laisser le restaurant l'Aller Retour (batiment communal) où il est et faire des travaux d'amélioration

*** Scénario B

- . Déplacer la mairie au rdc de la Maison Alphonse
- . Créer 1 appartement à l'étage de la Maison Alphonse
- . Transformer l'actuelle mairie en 1 appartement
- . Laisser l'Aller Retour où il est et faire des travaux d'amélioration

*** Scénario C

- . Déplacer et installer la mairie à la place de l'Aller-Retour
- . Déplacer l'Aller-Retour au rdc de la Maison Alphonse
- . Créer 1 appartement à l'étage de la maison Alphonse pour le Gérant de l'Aller-retour
- . Transformer l'actuelle mairie en 1 appartement

Nous lançons au printemps 2021 une étude de faisabilité avec un cabinet d'architecte et un économiste de la construction pour réaliser un chiffrage précis des travaux de chaque scénario. Ce sera l'occasion d'apporter des éléments budgétaires et techniques au débat sur le devenir de ce bâtiment. Le choix définitif sera arbitré d'ici à fin 2021 et les travaux commenceront au 2ème semestre 2022 pour s'achever fin 2023.

Domaine d'action principal :

Aménagement	Rénovation des bâtiments
--------------------	--------------------------

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet :

Énergie	Efficacité énergétique
----------------	------------------------

► CALENDRIER

ÉTÉ-AUTOMNE 2021 :	ÉTUDE DE FAISABILITÉ
AUTOMNE 2021 :	CHOIX DU SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT
	DÉPÔT EN CONFÉRENCE TERRITORIALE
PRINTEMPS-ÉTÉ 2022 :	DEVIS ENTREPRISES
AUTOMNE 2022 :	DÉMARRAGE DES TRAVAUX
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023 :	LIVRAISON
JANVIER 2024 :	MISE EN LOCATION



CRTE de la communauté de communes du TRIEVES

FICHE PROJET

Projet N° 5

Nom du Projet : Restructuration de l'ancienne Agence Postale

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) : Créer un lieu comportant différents espaces, de logement, coworking, ateliers d'artistes/artisans...
- Projet rattaché à l'axe stratégique n° défini dans le projet territorial :
- Porteur/Pilote envisagé : Commune de SAINT GUILLAUME
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés : maîtrise d'ouvrage communale, recherche de subventions Département, Région, Etat DSIL, Europe
- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : fin 2021 en 2022
- Mise en œuvre du projet envisagée : en 2022 ou en 2023 en 2024 et plus
Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé du projet

La description détaillée permet d'expliquer l'intérêt du projet :

La Mairie possède un ancien bâtiment antérieur à 1889, qui faisait office de mairie, école et agence postale. L'école et la mairie ont ensuite migré vers de nouveaux locaux construits en 1889. L'agence postale et le logement du facteur sont quand à eux restés dans ce bâtiment, qui a abrité l'agence postale et un logement pour l'agent jusqu'en 2003. Depuis ce bâtiment est vide. Plusieurs projets ont été étudiés, gîte communal en complément du restaurant-épicerie du village, halte-garderie plus récemment mais ont butés sur le financement et la rentabilité de ces équipements, pas forcément en adéquation avec les besoins du territoire.

Dernièrement ont émergés des besoins en termes d'espaces de coworking, d'ateliers pour des artisans/artistes, salle d'exposition/vente, auquel la Mairie souhaiterait additionner un logement à destination de l'agent de surveillance de la microcentrale. Ce bâtiment, étagé sur 3 niveaux, dont un en rez-de-jardin permettrait cette occupation.

Avec le développement du télétravail et l'arrivée de la fibre, il semble judicieux de créer ce type d'espaces dans ce local existant, à proximité immédiate d'un parking de 30 places auquel il est relié par un chemin piétonnier, et face au restaurant. D'autant que les perspectives de constructibilité sur le village sont quasi proche de zéro, du fait du risque de glissement de terrain de niveau moyen à fort, et cela limite la venue dans le village d'artisans ou artistes.

A ce stade, la commune a missionné le cabinet d'architecte In-Out, sur une enveloppe globale de travaux estimée en première approche à 280 000 € HT. Différents échanges devront avoir lieu entre les élus et l'architecte pour affiner le projet sur la fin de l'année 2021, et permettre un lancement d'opération en 2022-2023.

Domaine d'action principal (obligatoire) : correspond au “cœur de métier” du projet, à choisir parmi les 7 domaines principaux proposés,

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : à compléter si possible :

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Economie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts

	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, si possible.

Phase DIA-AVP : 2^{ème} semestre 2021

Phase Pro-DCE + recherche de financements : 1^{er} semestre 2022

Phase ACT, démarrage des travaux : 2^{ème} semestre 2022

Travaux et livraison : courant 2023

3- Financement du projet

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet si possible.

Budget prévisionnel : estimé à 280 000 € HT

Principaux postes de dépenses : isolation, toiture, plomberie, chauffage, redistribution des réseaux eau et assainissement, électricité, plâtrerie, peinture, carrelage, faïence...

A ce stade, le cout et les ressources de fonctionnement n'ont pas encore été étudiés.

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

ADEME

BANQUE DES TERRITOIRES,

BPI FRANCE

RÉGION

DÉPARTEMENT

ANAH,

ÉNERGÉTIENS

etc...

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'anticiper la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce dès la phase projet. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisément de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

A ce stade, il n'est pas défini d'indicateurs de suivi et de résultats.



CRTE de la communauté de communes du Trièves

FICHE PROJET

Projet N°4

Nom du Projet RÉNOVATION DE LA MAISON ALPHONSE

1- Descriptif synthétique du projet

OBJECTIFS D'OPTIMISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

- La maison Alphonse fait partie des bâtiments communaux **en attente de réhabilitation depuis de nombreuses années.**
- **Optimiser le système de chauffage** en mutualisant un système de chauffage commun à la Maison Alphonse et la Grange Didier à proximité immédiate.

OBJECTIFS DE CRÉATION DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX JEUNES ACTIFS ET AUX FAMILLES

- **Utiliser un bâtiment existant**, avec des structures solides et un toit en bon état, mais en attente de rénovation depuis de nombreuses années plutôt qu'un bâtiment neuf

OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Rénover thermiquement la maison Alphonse**
- **Installer un système solaire thermique** pour l'Eau Chaude Sanitaire

Projet rattaché à l'axe stratégique n°1 défini dans le projet territorial :

- **Une Transition écologique** qui s'appuie sur :

- . la production d'énergies renouvelables,
- . la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics,

- Porteur/Pilote envisagé :

MAIRIE DE MONESTIER DU PERCY

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Ageden	– accompagnement préalable
Architecte	– étude de faisabilité + maîtrise d'œuvre
Développement et collectivités	- simulation financière
Mairie de monestier du percy	– maître d'ouvrage + financement
Cct	– intégration au plan de relance
	- évaluation activités complémentaires
Département	– financement
Région	– financement
Office national du sport	– financement
Banque des territoires	– emprunt GPI AMBRE

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : **X en 2021** en 2022

- Mise en œuvre du projet envisagée : **X en 2022** en 2023 en 2024 et plus

Préciser l'échéance si possible :

. Finalisation des devis de travaux au 1^{er} semestre 2022

. Démarrage des travaux au 2^{ème} semestre 2022

2- Descriptif détaillé du projet

LA MAISON ALPHONSE AUJOURD'HUI ET LES SCENARII D'AMÉNAGEMENT

La Maison Alphonse, est un bâtiment de 210m², entouré d'un jardin. Elle est propriété de la commune, et se situe à l'entrée du centre-village. Mais ce bâtiment, qui a autrefois accueilli des appartements, est restée en attente de rénovation pendant de longues années. Aujourd'hui, il ne dispose d'aucune isolation thermique ce qui le rend complètement inhabitable.

Nous abordons cette rénovation dans un contexte global de gestion des bâtiments communaux et notamment :

- créer des appartements au coeur du village
- rendre la mairie accessible
- améliorer les conditions et capacités d'accueil du restaurant du village l'Aller-retour

3 SCÉNARII SONT AUJOURD'HUI À L'ÉTUDE :

*** Scénario A

- . Laisser la mairie où elle est et la rendre accessible (plusieurs pistes à l'étude)
- . Rénover la Maison Alphonse et créer 3 appartements (2 petits appartements au rdc et 1 grand appartement à l'étage)
- . Laisser le restaurant l'Aller Retour (bâtiment communal) où il est et faire des travaux d'amélioration

*** Scénario B

- . Déplacer la mairie au rdc de la Maison Alphonse
- . Créer 1 appartement à l'étage de la Maison Alphonse
- . Transformer l'actuelle mairie en 1 appartement
- . Laisser l'Aller Retour où il est et faire des travaux d'amélioration

*** Scénario C

- . Déplacer et installer la mairie à la place de l'Aller-Retour
- . Déplacer l'Aller-Retour au rdc de la Maison Alphonse
- . Créer 1 appartement à l'étage de la maison Alphonse pour le Gérant de l'Aller-retour
- . Transformer l'actuelle mairie en 1 appartement

Nous lançons au printemps 2021 une étude de faisabilité avec un cabinet d'architecte et un économiste de la construction pour réaliser un chiffrage précis des travaux de chaque scénario. Ce sera l'occasion d'apporter des éléments budgétaires et techniques au débat sur le devenir de ce bâtiment. Le choix définitif sera arbitré d'ici à fin 2021 et les travaux commenceront au 2ème semestre 2022 pour s'achever fin 2023.

Domaine d'action principal :

Aménagement	Rénovation des bâtiments
--------------------	--------------------------

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet :

Énergie	Efficacité énergétique
----------------	------------------------

► **CALENDRIER**

ÉTÉ-AUTOMNE 2021 :	ÉTUDE DE FAISABILITÉ
AUTOMNE 2021 :	CHOIX DU SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT
	DÉPÔT EN CONFÉRENCE TERRITORIALE
PRINTEMPS-ÉTÉ 2022 :	DEVIS ENTREPRISES
AUTOMNE 2022 :	DÉMARRAGE DES TRAVAUX
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023 :	LIVRAISON
JANVIER 2024 :	MISE EN LOCATION

3- Financement du projet

PREMIERS CHIFFRAGES

En attendant l'étude de faisabilité qui permettra au cabinet d'architecte de chiffrer précisément avec un économiste de la construction les coûts de la rénovation, nous pouvons aujourd'hui tabler sur un pré-chiffrage à hauteur de :

OPTION A / 400 000 € de travaux (dont études de faisabilité et maîtrise d'oeuvre)

- rendre la mairie accessible par un ascenseur
- faire des travaux d'amélioration de l'Aller-retour
- créer 3 appartements à la maison Alphonse (2 au rdc et 1 à l'étage)

OPTION B / 520 000 € de travaux (dont études de faisabilité et maîtrise d'oeuvre)

- déplacer la mairie au rez-de-chaussée de la maison Alphonse
- faire des travaux d'amélioration de l'Aller-retour
- créer 2 appartements (1 à l'étage de la maison Alphonse, 1 à la place de la mairie)

OPTION C / 640 000 € de travaux (dont études de faisabilité et maîtrise d'oeuvre)

- déplacer la mairie à la place de l'actuel Aller-retour
- déplacer l'Aller-Retour au rez-de-chaussée de la maison Alphonse
- créer 2 appartements (1 à l'étage de la maison Alphonse, 1 à la place de la mairie)

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

DÉPARTEMENT	(25%) CONFÉRENCE TERRITORIALE	soit 100 000€-160 000€
ÉTAT	(50%) DSIL/DTER (CRTE TRIEVES)	soit 200 000€-320 000€
MAIRIE	(25%) Emprunt bancaire	soit 100 000€-160 000€
	BANQUE DES TERRITOIRES PRÊT GPI AMBRE	
	BANQUE EUROPÉENNE D'INV. PRÊT RELANCE VERTE	

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'anticiper la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce dès la phase projet. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisément de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
 - MAINTIEN DU CALENDRIER PRÉVU
 - TENUE DES COÛTS
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
 - PERMETTRE L'INSTALLATION DE JEUNES ACTIFS ET DE FAMILLES
 - RENDRE LA MAIRIE ACCESSIBLE
 - AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LE RESTAURANT ET SA CAPACITÉ D'ACCUEIL
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.
 - AUGMENTATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE
 - PRODUCTION D'ECS SOLAIRE ET COÛT ATTÉNUÉ POUR LES LOCATAIRES
 - RELANCE DE L'EMPLOI LOCAL PENDANT LA PHASE DES TRAVAUX



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE PROJET

Projet N° 7

Requalification de l'ancienne école de garçons

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) : Réhabiliter ce bâtiment patrimonial situé en plein cœur du village pour :

1. créer un espace dédié aux associations et à la rencontre des citoyens
2. ouvrir un espace de restauration collective ouvert à tous,
3. un lieu de service divers et d'information
4. un lieu de mémoire et de culture sur l'histoire du village et du bâtiment

Cette opération répondant à l'objectif politique de santé publique, de sécurité alimentaire pour les plus fragilisés, de préservation de l'environnement et de soutien à l'économie locale. Elle vise à promouvoir la culture et le vivre ensemble, à lutter contre l'isolement social et le manque de service en milieu rural (désertification).

- Projet rattaché à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote envisagé : Commune de Châtel-en-Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés :

Financement : Etat, Département, et Commune

maître d'ouvrage : Commune de Châtel-en-Trièves

Maître d'œuvre : RA2 architectes

Suivi/Évaluation : Commune et groupe de travail citoyen mis en place

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : en 2021

- Mise en œuvre du projet envisagée : en 2022

Préciser l'échéance si possible : recrutement en 2021 du cabinet d'architectes RA2 et associés, avec lancement de l'étude en juin 2021 pour validation d'une esquisse d'ici fin 2021. Commencement de la réalisation deuxième semestre 2022.

2- Descriptif détaillé du projet

Le bâtiment de l’Ancienne Ecole des Garçons est un bâtiment patrimonial communal situé sur la place du village. Ancienne école puis logement, le bâtiment est désormais désaffecté et laissé à l’abandon. Dans le cadre de l’étude sur la requalification des espaces publics du centre village, les habitants ont pu se rassembler autour d’ateliers participatifs, l’ancienne école est alors apparue comme un élément central du village : de par son caractère architectural et patrimonial, de par sa localisation idéale (sur la place du village, en face de la mairie, aux abords de la départementale), de par l’attachement des habitants à ce lieu singulier et représentatif de l’histoire du village.

L’ancienne municipalité a conduit un état des lieux/diagnostic sur ce bâtiment en vue d’en faire le nouvel espace scolaire. Suite à l’abandon de ce projet, au profit d’un autre, la nouvelle municipalité a mis en place un groupe de travail habitant sur la question du devenir de ce bâtiment. Au vu de l’intérêt suscité autour de ce thème un groupe de travail récurrent s’est mis en place et a pu ainsi définir les futurs usages voulus du site.

Fruit de ce travail collectif, le Conseil Municipal a adopté une délibération le 13 mars 2021 fixant les usages suivants :

Principes directeurs : la polyvalence, l’adaptabilité, le lien inter-générationnel, être ouverts aux habitants et aux gens de passage, l’accessibilité, la mise en valeur du patrimoine et de l’histoire du village. Conservation de la forme et de l’aspect extérieur d’origine du bâtiment.

1. Une « maison des associations » proposant des activités variées pour permettre aux habitants de se retrouver, des espaces de stockages pour les associations, et une salle de réunion.
2. Un lieu de restauration :
 - De restauration collective pour les scolaires mais aussi pour les personnes extérieures. Les repas seraient amenés en liaison chaude depuis la Marmottière qui abritera l’équipement de production répondant à l’objectif politique de santé publique, de préservation de l’environnement ainsi que de soutien de l’économie locale.
 - Une salle « hors sac » ouverte à tous pour repas tirés du sac permettant d’avoir un espace de rencontre en lien avec étape sur circuit touristique.
3. Un lieu de service divers et d’informations pour les habitants et les gens de passage.
4. Un lieu de mémoire et de culture sur l’histoire du village et du bâtiment.

La mixité des usages est globalement vue comme une nécessité pour faire vivre le cœur du village et faire de ce lieu un lieu de rencontre et de vie. L’intégration de la restauration collective dans ce lieu apparaît cohérente au vu de la proximité des espaces scolaires et périscolaires, de l’espace de loisirs, mais également dans l’objectif de créer du lien, de s’ouvrir sur l’extérieur et d’avoir un point d’accroche en bord de route.

La remise en fonction d’un bâtiment multi-usages va représenter un cout de fonctionnement non négligeable. Il a donc été décidé de conduire une réhabilitation exemplaire sur le plan énergétique et d’envisager de pouvoir y implanter une autre activité créatrice de ressources pour la commune et permettant d’optimiser l’impact énergétique du bâtiment (par exemple un espace de coworking).

Mme le Maire a été autorisée à recruter une équipe de maîtrise d’œuvre pour conduire à partir de ce programme un avant-projet. L’équipe de maîtrise d’œuvre conduite par RA2 architectes, ayant réalisé l’état des lieux du bâti, a été sélectionnée et devrait lancer la démarche début juin 2021.

La visée stratégique de ce projet est de venir créer un tiers lieu pour pallier à l'isolement et dynamiser le territoire.

Le but est de créer un lieu de vie permettant de retisser des liens entre tous (habitants, scolaires, personnes âgées, personnes fragilisées, gens de passage, actifs) tout en activant les ressources locales (associations, producteurs locaux, artistes, etc.) et ainsi aboutir à un développement social, économique et local.

- Précisez l'historique, les caractéristiques principales et la visée stratégique du projet : Pourquoi ? Comment ? Dans quel but ? Préalables indispensables ?
- Il est important, si le degré de maturation des réflexions le permet, d'indiquer les chiffres ou les estimations qui permettront de comprendre sa dimension : Coûts ? Champ d'intervention ? Tout ou partie du territoire concerné ? Personnes ou structures bénéficiaires ? Impact sur l'environnement ? Impact sur le développement du territoire ? Etc.
- Lister les différentes étapes, les possibles obstacles, le calendrier, les acteurs à impliquer à chaque étape ... Donner autant d'éléments que possible en fonction des réflexions en cours, de l'idée que vous avez au moment de la rédaction de cette fiche, des diagnostics et/ou études envisagés, déjà réalisés ou en cours ...

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Aménagement/Services aux territoires et citoyens / Agriculture et alimentation**

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Opération de requalification/Tiers lieux/ Restauration

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi

	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

1. Juin 2021 : Lancement la phase esquisse
2. Septembre 2021 : Validation de l'esquisse
3. Lancement de l'Avant-Projet Définitif
4. Janvier 2022 : Validation de l'APD
5. Février 2022 : Montage du plan de financement et dépôt des dossiers de demande de subvention
6. Février 2022 : Dépôt du Permis de construire
7. Validation du PRO – consultation des entreprises
8. Sélection des entreprises
9. Septembre 2022 : Démarrage des travaux
10. Réception du bâtiment

3- Financement du projet

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet si possible.

Dépenses d'investissement :

- Travaux de réhabilitation du bâtiment : 600 000€
- Mobilier : 15 000€
- Maîtrise d'œuvre : 84 000€
- Coordinateur SPS : 5 000€
- Contrôle technique : 5 000€

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

ETAT : APPEL A PROJET PLAN DE RELANCE, DETR, DSIL
DEPARTEMENT
REGION

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'**anticiper** la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce **dès la phase projet**. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisément de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Accueil des associations	Fixation de siège social d'associations, accueil d'évènements	Temps de vie collectifs, création de lien social et dynamisation du territoire
Ouverture du service de restauration collective	Entre 20 et 100 repas par jour Fournitures de produits chez producteurs locaux	Accueil des personnes isolées, en précarité économique et alimentaire.
Ouverture d'un lieu de service et d'information	Point relai de la Bibliothèque de la CCT Antenne de l'épicerie associative Point de médiation numérique	Diminution de l'isolement
Ouverture d'un espace culturel	Expositions Ecomusée	Déploiement de la culture en zone rurale



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE PROJET

Projet N° 8

Châtel-en-Trièves : Réhabilitation de la Salle Pierre Arnaud dans le cadre du Village des Marionnettes

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) : L'objectif est de réhabiliter la salle Pierre Arnaud, construite dans les années 90, pour lui permettre de devenir un lieu culturel et touristique qui pourrait accueillir en toute sécurité les utilisateurs et un espace de représentation pour la Compagnie de Marionnettiste dans le cadre du Projet Châtel en Trièves « Village des Marionnettes ».

- Projet rattaché à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote envisagé : Commune de Châtel-en-Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés :

FINANCEMENT :

MAITRE D'OUVRAGE : commune de Châtel-en-Trièves

SUIVI/ÉVALUATION :

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : en 2021

- Mise en œuvre du projet envisagée : en 2022

Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé du projet

Sur le territoire de la Commune de Châtel-en-Trièves nous avons eu la chance d'accueillir le Théâtre Talabar, compagnie de marionnettistes qui cherchait un local.

La Municipalité a saisi l'opportunité et a installé l'Association dans une partie des locaux de l'Espace Pierre Arnaud.

Les élus sont allés à la rencontre des deux personnes qui vivent professionnellement de cette activité. Ils ont été émerveillés par les créations de ces deux artistes qui confectionnent à la main avec des matériaux naturels des castelets et marionnettes. C'est tout un univers qu'elles créent à chaque spectacle : musique, scénarios, décors, etc. Elles disposent maintenant de tout un ensemble de leurs créations artistiques.

Au vu de ce patrimoine artistique original, toute une série d'idées a germé pour mettre en valeur leur art et l'exposer dans l'espace public, ce qui pourrait offrir un potentiel point d'intérêt touristique : village des marionnettes, théâtre de verdure, expositions au sein des espaces extérieurs et intérieurs de notre espace Pierre Arnaud qui pourrait devenir leur lieu régulier de représentation.

Au vu de la richesse des idées, la municipalité souhaite étudier la question pour voir ce qu'il est possible de faire. Sachant que les deux artistes sont motivées pour s'engager dans ce projet et mettre à disposition leur travail.

Les élus ont visité l'association du Petit pays (Village des épouvantails à Andilly) pour se rendre compte de la démarche qui a été menée et de l'approche poétique comparable.

La Commune s'est rapprochée du service culture du Département et de celui de la Communauté de Communes ainsi que de la DRAC pour structurer le projet.

Pour lancer le projet et sa résonnance sur le territoire a été ouverte la « Maison des Marionnettes » dans les locaux de l'ancienne mairie de Saint Sébastien qui se trouvent en face de l'espace Pierre Arnaud. Chaque pièce a été transformée et sublimée par la Compagnie qui a créé des mini-univers permettant de découvrir et d'apprécier leur art.

La maison des Marionnettes a pu être appréciée par toutes les familles de Châtel qui ont été conviées à venir visiter ce lieu merveilleux. Les personnes âgées et fragilisées ont également eu la chance de la découvrir.

La Commune est en cours de montage d'une association avec la compagnie Talabar pour créer une entité gestionnaire du projet et pour organiser un petit festival cet été autour de spectacles de plusieurs compagnies.

L'objectif est donc de développer un espace culturel et touristique autour de la Marionnette : maison des marionnettes, espace public de déambulation et contemplation ainsi que lieu de représentation dans la Salle Pierre Arnaud. A destination des publics scolaires, âgés et touristiques.

Pour conduire ce projet à bien, il est prévu :

- De continuer d'aménager la maison des Marionnettes dans l'ancienne mairie de st Sébastien
- De créer sur le domaine public une déambulation poétique autour de l'art de la Marionnette
- De réhabiliter l'espace Pierre Arnaud pour en faire un lieu de représentation pour des spectacles.

La réhabilitation concernera à minima le système de chauffage et l'insonorisation du lieu, ainsi que la mise à jour des systèmes de sécurité.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Services aux territoires et citoyens**

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Culture, sports, loisirs

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques

	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

- 23/03/2021 : Visio avec les services de la DRAC sur le projet Marionnettes
- 3eme trimestre 2021 : structuration de l'association et création d'un fonds
- Aout 2021 : festival de Marionnettes
- 4eme trimestre 2021 : ouverture d'atelier de réalisation de marionnettes

- 1^{er} trimestre 2022 : installation dans l'espace public de Marionnettes
- 1^{er} trimestre 2022 : réflexion sur les travaux de la Salle Pierre Arnaud
- 2eme trimestre 2022 : recrutement d'un maître d'œuvre
- 3eme trimestre 2022 : validation des travaux
- Fin 2022 : réalisation des travaux

3- Financement du projet

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet si possible.

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts envisagés ?
Préciser, si les réflexions le permettent, ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts seront exprimés hors taxe.

Travaux d'investissement :	
Réhabilitation de la salle Pierre Arnaud	Non chiffrée à l'heure actuelle
Travaux sur la maison des Marionnettes	Non chiffrés à l'heure actuelle
Travaux sur le domaine public de l'espace Pierre Arnaud	Non chiffrés à l'heure actuelle

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DRAC

ADEME

BANQUE DES TERRITOIRES,

BPI FRANCE

PARTENARIATS PRIVES

RÉGION

DÉPARTEMENT

ANAH, AGENCE DE L'EAU

ÉNERGÉTIENS

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'**anticiper** la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce **dès la phase projet**. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisément de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;

- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

indicateurs de réalisation	indicateurs de résultat	indicateurs d'impact
Réhabilitation de la salle	Accueil de spectacle	Développement économique et touristique du territoire
Maison des Marionnettes	Accueil de visiteurs	Tourisme 4 saisons
Création d'une déambulation dans l'espace public	Valorisation de l'espace public	Tourisme 4 saisons



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE PROJET

Projet N°9

Domain de Talon : espaces publics et associatifs partagés

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) :

- développer un lieu de vie associatif et renforcer le tissu associatif présent
- développer un lieu de culture environnemental

- Projet rattaché à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote envisagé : Commune de Châtel-en-Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés :

FINANCEMENT : commune, Département, Région,

MAITRE D'OUVRAGE : Commune

SUIVI/ÉVALUATION : associations, Drac Nature,

- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en 2022

- Mise en œuvre du projet envisagée : en 2024 et plus

Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé du projet

Les communes historiques de St Sébastien et de Cordéac ont fusionné en 2017 pour devenir la Commune nouvelle de Châtel-en-Trièves.

Le projet de Châtel-en-Trièves est de construire un développement équilibré de la commune autour des deux anciens villages :

- Saint-Sébastien, dont le développement est axé autour du projet administratif de nouvelle mairie et du développement de la vie associative
- Cordéac dont le dynamisme est structuré autour de l'école, du centre bourg et du développement des activités périscolaires, touristiques, économiques et culturelles.

Le projet du Domaine de Talon sur Saint Sébastien a fait l'objet d'une étude paysagère et architecturale visant à en faire un lieu de vie collectif et citoyen regroupant les espaces associatifs et administratifs.

Suite à un premier programme de travaux (2017-2019), il accueille la nouvelle mairie de la Commune fusionnée ainsi que le café-épicerie associatif.

Le domaine de Talon comprend également un grand parc arboré où un jardin partagé géré via une association a été mis en place ainsi qu'un skate parc.

En vue d'aboutir à l'aménagement complet de ce site, il est prévu, dans l'ordre de priorité:

1. de réhabiliter et désamianter un local permettant le développement de l'association des Jardins partagés ainsi que de créer une mare pédagogique.
2. de réaliser un théâtre de verdure qui viendrait s'intégrer de manière tout à fait naturelle à l'emplacement
3. de détruire les préfabriqués qui ne sont plus aux normes et qui accueillent actuellement des associations et de reconstruire un local pour l'ACCA
4. D'aménager le 1^{er} étage du local accueillant le café épicerie associatif en direction des associations ou d'un lieu de manifestations culturelles.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Aménagement**

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Opération de requalification

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative

	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

- Visite des Mares pédagogiques du territoire
- Déplacement des associations accueillies au sein des préfabriqués et devis pour destruction du local
- Chiffrage des travaux : Recherche de devis pour réalisation de la mare, pour la réhabilitation du local pour les jardins partagés, pour la création d'un local pour l'ACCA.
- Recherche d'un maître d'œuvre pour le 1^{er} étage du café épicerie
- Etablissement d'une programmation et de priorisation
- Dossiers de subventions à déposer
- Réalisation des travaux

3- Financement du projet

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet si possible.

Création d'une mare pédagogique	
Réhabilitation du local pour les jardins partagés	
Création du théâtre de verdure	
Destruction du local préfabriqué	
Création d'un local pour l'ACCA	

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts envisagés ? Préciser, si les réflexions le permettent, ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts seront exprimés hors taxe.

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DREAL,

PARTENARIATS PRIVES

RÉGION

DÉPARTEMENT

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'anticiper la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce dès la phase projet. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisé de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

indicateurs de réalisation	indicateurs de résultat	indicateurs d'impact
Création d'une mare pédagogique et d'un local pour les jardins partagés	Sauvegarde des milieux aquatiques Création de zone humide	Développer une culture environnementale
Destruction du local préfabriqué ne répondant plus aux normes	Économie d'énergie	
Création d'un local aux normes pour l'ACCA	Local plus performant énergétiquement, répondant aux normes accessibilité	

Création d'un lieu d'accueil d'association et de spectacles	Développement de la vie culturelle et associative	
--	--	--



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE PROJET

PROJET N° 10

Développement des énergies renouvelables sur le territoire de Châtel-en-Trièves :

**Réalisation d'une Pico centrale sur le captage des Fontanioux
&**

Réalisation d'un parc éolien sur le site de l'Arboretum de St Sébastien

1- Descriptif synthétique de l'action

- Objectif(s) visé(s) :

- Développer les énergies renouvelables
- Développer des sources de revenus pour la Commune

- Action rattachée à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :

- Porteur/Pilote de l'action : Commune de Châtel-en-Trièves

- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :

Identifier le rôle de chaque partenaire : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation

- Opérationnalité :

- Projet de Pico centrale : 2023
- Projet éolien : Etude d'acceptabilité sociale en 2021 et lancement des démarches à partir de 2022. Objectif de réalisation dans 7 ans.

2- Descriptif détaillé de l'action

Châtel-en-Trièves dispose d'un territoire source d'énergie et de revenus et accueil des sites d'EDF dans le cadre de la production d'énergie hydroélectrique.

Les élus sont intéressés par le développement des énergies renouvelables et sur la réappropriation énergétique territoriale. Deux projets ont été identifiés :

1) Réalisation d'une Pico centrale sur le captage des Fontanioux

Sur le modèle de la Communauté de Communes du Trièves qui exploite une pico-centrale à Saint Michel les Portes. La municipalité, dans le cadre d'une intervention sur son réseau des Fontanioux souhaite étudier le potentiel hydroélectrique de son captage.

La municipalité s'est rapprochée du responsable du service eau de la CCT qui a pu réaliser une étude sommaire de ce potentiel. La puissance maximale de l'équipement pourrait s'élever à 34 kW et un premier chiffrage estimatif a été exposé.

Pour compléter cette étude, il est nécessaire de se rapprocher de la Commune voisine de Pellafol que le réseau du Fontanioux dessert également pour prendre connaissance des caractéristiques de leur réseau.

2) Réalisation d'un parc éolien sur le site de l'Arboretum de St Sébastien

La Commune dispose sur son territoire d'un des rares sites dans le Trièves pouvant accueillir de manière rentable un parc éolien. Le site identifié étant celui de l'Arboretum de Saint Sébastien.

Plusieurs entreprises du secteur sont venues démarcher la Municipalité.

Pour se positionner sur le sujet ainsi que pour étudier l'acceptabilité d'un tel projet par les habitants, il a été décidé de recruter un cabinet de conseil en concertation, participation citoyenne et dialogue collaboratif, Res Publica.

1^{er} étape : séminaire avec les élus communaux et intercommunaux concernés en juin 2021.

2^{ème} étape : Concertation publique entre septembre et décembre 2021.

1^{er} trimestre 2022 : délibération de positionnement du Conseil Municipal

► LES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action indiquent la nature technique de l'action. Il peut s'agir de grands corps de métier. Une même action peut couvrir plusieurs domaines d'action. Le domaine d'action principal correspond au "cœur de métier" de l'action. Les domaines secondaires qualifient des facettes moins centrales de l'action.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Énergies**

Domaine(s) d'action secondaire(s) : Production d'EnR

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret

	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
	Extension urbaine maîtrisée
Services aux territoires et citoyens	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Réalisation d'une Pico centrale sur le captage des Fontanioux

2^{ème} trimestre 2021 : étude des plans du réseau de Pellafol

3^{ème} trimestre 2021 : Enrichissement de l'étude du potentiel hydroélectrique du captage des fontanioux

4^{ème} trimestre 2021 : recrutement d'un maître d'œuvre pour étude approfondie et chiffrage

1^{er} trimestre 2022 : Plan de financement et montage des dossiers de subventions.

Réalisation : 2023

Réalisation d'un parc éolien sur le site de l'Arboretum de St Sébastien

1^{er} étape : séminaire avec les élus communaux et intercommunaux concernés en juin 2021.

2^{ème} étape : Concertation publique entre septembre et décembre 2021.

1^{er} trimestre 2022 : délibération de positionnement du Conseil Municipal

3- Financement de l'action

Pico centrale	
Travaux	357 500€ HT
Parc éolien	
Etude d'acceptabilité	5 000€ HT

Financements correspondants : lister les financements déjà demandés, validés, à trouver :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DREAL,

ADEME

BANQUE DES TERRITOIRES,

BPI FRANCE

PARTENARIATS PRIVES

DÉPARTEMENT

AGENCE DE L'EAU

Équilibre financier de l'action : tableau récapitulant les besoins et les sources de financement

Besoins de financements	Sources de financements
362 500€	Commune – 20% - 72 500€ Besoin de financement – 80% - 290 000
RÉSULTAT	financement à trouver

5- Dispositif de suivi et d'évaluation de l'action

Pour chaque contrat, il est attendu la **définition d'objectifs précis et chiffrés** et la mise en place, très en amont, de démarches de suivi et d'évaluation permettant de garantir la qualité de la démarche et de mesurer l'atteinte des résultats. Pour rappel, les actions mises en œuvre par les territoires dans le cadre de ce CRTE doivent concourir à atteindre l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixé d'ici 2050.

Chaque action fera l'objet, au préalable, d'une analyse permettant d'appréhender son impact potentiel sur l'environnement. Cette analyse permettra de prioriser les actions à intégrer dans le CRTE.

Vous trouverez en annexe une grille d'analyse ex-ante basée sur 6 objectifs environnementaux (issus du budget vert de la France) et 1 objectif sociétal.

On distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

Tableau des indicateurs (Analyse qualitative et quantitative, à compléter par année si besoin) :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs d'impact
Réalisation d'une pico centrale	Production d'électricité	Développement des énergies renouvelables
Réalisation d'un parc éolien	Production d'électricité	Développement des énergies renouvelables



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE PROJET

Projet N° 11

Développement des mobilités douces : création de pistes cyclables

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) :
 - développer les mobilités douces et durables
- Projet rattaché à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :
- Porteur/Pilote envisagé : Commune de Châtel-en-Trièves
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés :
Financement : Département, communes, Etat
Maître d'ouvrage : communes et Département
Suivi/Évaluation : commune
- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en 2021
- Mise en œuvre du projet envisagée : en 2022
Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé du projet

La municipalité de Châtel-en-Trièves souhaite intégrer au sein de ses orientations politiques le thème de la transition énergétique. Plusieurs réflexions sont engagées sur ce sujet dont notamment celle de développer les mobilités douces et durables.

La Commune se situe dans un milieu rural et naturel préservé, bien loin des centres urbains saturés, mais la grande majorité des déplacements se fait par l'utilisation de voitures individuelles.

Les autres types de mobilités sont mineurs. Les transports collectifs sont rares et les voies de circulation ne sont pas aménagées pour accueillir d'autres types d'utilisateurs.

Ainsi, même pour des déplacements « courts » en termes de durée ou de kilomètre, la voiture est utilisée faute d'alternative efficace et sécurisée.

La municipalité dans le cadre de sa réflexion sur l'environnement et les problématiques de développement durable souhaite aménager son territoire pour permettre de développer des solutions qui favorisent le recours aux mobilités douces.

Les enjeux sont environnementaux mais aussi économiques et sociaux. Notre territoire est riche d'initiatives et de plus en plus de services se développent. Le développement des mobilités douces permet de recentrer les déplacements et les activités sur un territoire plus proche des lieux de vie de nos habitants. Le développement des alternatives de mobilité douce vise à encourager les alternatives et à permettre aux habitants de se réinterroger sur leurs pratiques.

La Municipalité a déjà fait l'acquisition de 4 vélos à assistance électrique qu'elle propose en mise à disposition à ses habitants pour découvrir cette pratique et les encourager à s'équiper eux-mêmes. Pour renforcer cette démarche, il est indispensable d'adapter le territoire à cette nouvelle mobilité.

Dans le cadre de la fusion de Cordéac et Saint Sébastien en la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves, le premier circuit cycle sécurisé serait développé entre les deux bourgs qui regroupent chacun une part des services communaux et associatif à destination des habitants. Le projet serait ensuite de pouvoir en développer un en direction de Mens, centre bourg de notre territoire et Petite Ville de Demain.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Mobilités**

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Mobilités douces

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents
	Efficacité énergétique

Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
Services aux territoires et citoyens	Extension urbaine maîtrisée
	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

- **3^{ème} trimestre 2021 : réalisation de devis pour la création d'une première piste**
- **4^{ème} trimestre 2021 : consultation du Département**
- **1^{er} trimestre 2022 : vote du budget et validation.**
- **2^{ème} trimestre 2022 : réalisation d'une piste entre Cordéac et Saint Sébastien.**
- **1^{er} trimestre 2022 : Consultation de la Commune de Mens et du Département pour envisager le développement d'une piste cyclable entre Châtel et Mens.**

3- Financement du projet

Travaux d'investissement : création des pistes cyclables – 10 000€

Charges de fonctionnement : entretien des pistes – 2 000€ par an

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DREAL,

ADEME

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

indicateurs de réalisation	indicateurs de résultat	indicateurs d'impact
Création de circuits cycles sécurisés	Accueil d'utilisateurs	Amélioration de la qualité de vie et des conditions de transports Réduction de la pollution, augmentation de l'activité physique Limitation de l'empreinte carbone et réduction des inégalités territoriales



CRTE de la communauté de communes du Trièves Commune de Châtel-en-Trièves

FICHE PROJET

Projet N°12

Gite d'Alpage de Bachilianne

1- Descriptif synthétique du projet

- Objectif(s) visé(s) : Augmenter la capacité d'accueil du gite d'Alpage pour proposer un circuit d'itinérance avec un refuge.
- Projet rattaché à l'axe stratégique n° XX défini dans le projet territorial :
- Porteur/Pilote envisagé : Commune de Châtel-en-Trièves
- Partenaire(s) concerné(s), le cas échéant :
Identifier le rôle envisagé des différents partenaires identifiés : financement/maître d'ouvrage/assistance à maîtrise d'ouvrage/maître d'œuvre/Suivi/Évaluation
- Lancement possible des réflexions, diagnostics ou études en : en 2021 en 2022
- Mise en œuvre du projet envisagée : en 2022 en 2023 en 2024 et plus
Préciser l'échéance si possible :

2- Descriptif détaillé du projet

D'un point de vue touristique, la Commune s'inscrit dans le territoire Trièves, situé à l'extrême Sud du département de l'Isère, à la jonction de trois départements Hautes Alpes, Drôme et Isère. Le Trièves associe de manière surprenante les paysages de moyenne montagne, alpins, et la douceur du climat de la Provence toute proche.

Constitué d'une campagne généreuse et contrastée, le Trièves est un paradis pour les randonneurs.

La Commune de Châtel-en-Trièves dispose d'un potentiel touristique certain. Elle étage son territoire des berges du Drac jusqu'au sommet du Pic de l'Obiou, point culminant du massif du Dévoluy au sud et sur sa bordure Ouest, au sommet du Châtel (ou Bonnet de Calvin).

Les randonneurs attirés par l'Obiou sont nombreux. Les Communauté de Communes concernées se sont rapprochées pour mettre en place un tour de l'Obiou.

Dans le cadre de ce projet, il s'avère nécessaire de proposer un refuge de montagne aux randonneurs qui se lanceraient dans ce parcours.

Le Gite de Bachilianne est idéalement situé, au pied de la face nord de l'Obiou, en balcon sur l'Oisans et les Alpes du Sud, en zone natura 2000.

Mitoyen au logement des bergers, le gîte d'alpage peut accueillir 4 personnes en formule dortoir.

Pour proposer une immersion naturelle en montagne et une vraie offre d'hébergement alternative, il est envisagé d'augmenter l'offre d'hébergement et de l'adapter au public spécifique.

Les enjeux étant les suivants :

- Proposer un tarif accessible à un large public
- Prendre en compte l'exigence accrue de confort des usagers
- Prendre en compte les enjeux environnementaux
- Créer une convivialité certaine entre les usagers, pour échanger sur les expériences et projets

Ce projet en est uniquement à ce stade d'idée qui nécessite encore d'être développé avec les potentiels partenaires que vont pouvoir être la CCT, la Région, l'ADEME.

Domaine d'action principal (obligatoire) : **Économie verte et circulaire**

Domaine(s) d'action secondaire(s) qui qualifient des facettes moins centrales du projet : Tourisme durable

Eau, nature et biodiversité	Connaissance et protection des milieux
	Gestion des risques
	Gestion quantitative et qualitative de l'eau
Mobilités	Logistique et fret
	Transports en commun
	Véhicules électriques, hybrides, GNV...
	Mobilités douces
	Organisation des déplacements
Agriculture et alimentation	Restauration
	Circuits courts
	Pratiques agricoles durables
Énergies	Production d'EnR
	Éclairage public
	Réseaux verts et intelligents

	Efficacité énergétique
Économie verte et circulaire	Écologie industrielle et économie collaborative
	Tourisme durable
	Économie sociale et solidaire, insertion
	Gestion, valorisation des déchets, réemploi
	Soutien aux filières innovantes
Aménagement	Espaces publics, espaces verts
	Rénovation des bâtiments
	Opération de requalification
	Constructions neuves
	infrastructures
Services aux territoires et citoyens	Extension urbaine maîtrisée
	Technologie de l'information et de la communication
	Sensibilisation et animation de la transition
	Culture, sports, loisirs
	Santé et soins
	Tiers lieux
	Formation, éducation et recherche

► CALENDRIER

Engagement de la réflexion : Dernier trimestre 2021

3- Financement du projet

Budget prévisionnel à prévoir, selon les différentes étapes d'avancement du projet si possible.

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts envisagés ?
Préciser, si les réflexions le permettent, ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts seront exprimés hors taxe.

Lister les financements susceptibles d'être mobilisés selon vous :

FONDS PROPRES COLLECTIVITÉ

DETR, DSIL, FNADT

DIRECCTE,

DREAL,

DRAAF,

ADEME

BANQUE DES TERRITOIRES,

BPI FRANCE

PARTENARIATS PRIVES

RÉGION

DÉPARTEMENT

ANAH, AGENCE DE L'EAU

5- Dispositif de suivi et d'évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultat sont attendus pour chaque action. Il est important d'anticiper la définition de ces indicateurs le plus en amont possible, et ce dès la phase projet. Plus les objectifs de résultats seront prévus et définis précisément, plus il sera aisément de faire évoluer le projet selon vos choix et attentes.

Soyez aussi précis que possible, selon le niveau de réflexion engagé.

Pour information, on distingue différents types d'indicateurs :

- les **indicateurs de réalisation** permettent d'assurer un suivi ou une vérification de la mise en place effective des actions et dispositifs prévus dans le contrat ;
- les **indicateurs de résultat** permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques du contrat, autrement dit, ce qui a été obtenu grâce à la réalisation des actions ;
- les **indicateurs d'impact**, quant à eux, mettent en évidence les effets directs et indirects du CRTE sur le territoire ; ils sont forcément plus génériques et plus difficiles à imputer à une politique puisque de nombreux autres facteurs peuvent intervenir.

indicateurs de réalisation	indicateurs de résultat	indicateurs d'impact
Ouverture du refuge de Bachilianne	Accueil de touristes randonneurs	Revenus touristiques Santé publique par la découverte de la montagne